



Pollionnay

**Grand jeu-concours :
Les Quatre saisons de l'arbre**

Page 15

JUIN 2002 - N° 79



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**Vallons
du Lyonnais**
Une commune
membre de la
Communauté
de Communes
des Vallons
du Lyonnais

Bulletin municipal

Sommaire

Le Mot du maire3

Vie municipale

Conseil Municipal 26/03/02 ...4

Conseil Municipal 22/04/02 ...6

Permanence élus8

Médiathèque8

Collecte des emballages
phytosanitaires8

Attention aux feux de forêt ...9

Lutte contre les bruits
de voisinage9

Deux départs à la Mairie10

Réalisations récentes sur notre
commune11

Questions-réponses11

Réunions de quartier11

Centres de loisirs
et vacances d'été12

Animations et
loisirs jeunes ALATFA12

Opération jobs d'été12

Concours "Maisons Fleuries" ...12

La rentrée scolaire 200213

La prévention routière à l'école ..14

Environnement15

Les virades de l'espoir15

Concours photo15

Associations :

L'association Geneviève Dumont ...16

Rapport sur les finances communales (2001/2002)18/19

Associations :

La foire21

Courants d'Arts22

Les Anciens Combattants22

Sauvegarde des Côteaux
du Lyonnais24

La Maison de la Rencontre ...26

L'école de musique27

La MJC : le Ladack27

Lab Sport Auto29

ASCP Foot30

Intercommunalité

Carmina Burana30

Séance plénière 25/04/0231

Le Sipag31

L'Araire32

Le Strada32

La Jeune Chambre Economique

Ouest Lyonnais32

Le Sivureen34

Remerciements34

Formation professionnelle ...34

Expression libre

Vandalisme34

Divers

La promenade de l'écureuil ...34

LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

A l'occasion des deux tours de l'élection présidentielle, vous vous êtes déplacés nombreux pour accomplir votre devoir de citoyen et je tiens ici à vous remercier. En effet, les taux de participation s'élevaient pour notre commune pour le premier tour à 82.41 % et pour le second tour à 85.66 %, largement au dessus de la moyenne nationale.

Par contre, notre village est malheureusement victime d'actes d'incivisme qui me choquent particulièrement et je souhaite vous solliciter, afin que chacun d'entre nous soit plus vigilant.

En matière de stationnement, notamment dans le centre bourg, les véhicules ne sont pas toujours bien garés et j'ai demandé au garde champêtre de mener une campagne de verbalisation.

Par ailleurs, un bon nombre de nos plaques de rues ont disparu et j'ai déposé une plainte auprès de la gendarmerie de Vaugneray, qui aura certainement des difficultés à appréhender les auteurs de ces méfaits. Ces actes de vandalisme remettent en cause un travail de longue haleine, qui a permis de répertorier toutes les voiries, de les nommer par délibération du conseil municipal. Ils peuvent de plus avoir de graves conséquences, puisque les services de secours, appelés en cas d'accident, n'ont plus aucun repère en matière d'adresses, sans parler des visiteurs qui perdent un temps précieux pour trouver leur itinéraire et des courriers qui peuvent être égarés. Je vous rappelle que la commune a dépensé en 1997 plus de 47 000 francs (7 165 euros) pour installer ces plaques, ce qui représente un investissement important pour une commune comme la nôtre. Cet investissement a été financé en grande partie par vos impôts et ce gaspillage d'argent public est inadmissible. Et je ne parle pas des fleurs fraîchement plantées qui disparaissent, des jardinières renversées, des drapeaux qui se volatilisent au monument aux morts, des dégradations sur les installations du stade... Si les auteurs de ces délits sont retrouvés, je m'impliquerai personnellement pour que la sanction soit proportionnelle au délit. On ne peut laisser dégrader les biens publics sans réagir et accepter que les vandales restent impunis. Je compte donc sur chacun de vous pour réagir s'il est témoin d'un acte de vandalisme. Tout un chacun doit apprendre le respect de l'autre, du bien d'autrui et du bien public.

En outre, vous trouverez dans ce bulletin municipal, une analyse des finances communales, que nous essayons de gérer au mieux dans l'intérêt de chaque administré. Il est donc dommage que les actes de quelques inconscients nuisent à l'ensemble de la population.

Enfin, pour finir sur une note plus gaie, je vous informe que la "fête de la moisson" sera organisée pour la deuxième année consécutive le samedi 6 juillet. Le 1^{er} septembre aura lieu notre foire annuelle et j'encourage chacun d'entre vous à apporter son soutien au Comité de Foire, afin que cette manifestation soit aussi réussie que les années précédentes. Nous pourrions, je l'espère, partager à nouveau des moments de convivialité, tels que les Pollionnois les présentent

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

Cordialement.

Gilbert MARIGNIER

La photo de couverture est de Madame Suzanne Battesti. Elle a permis à son auteur de remporter le premier prix du concours de photos organisé par la Commission Environnement, l'École et la Médiathèque à l'occasion de la semaine de l'environnement en avril 1995. Remerciements à l'auteur de la photo.

Le Directeur Gérant : Gilbert MARIGNIER, maire.

Responsable informations : Nancy PEFAURE, adjointe.

Dépôt légal : juin 2002

Note de la rédaction :

Les articles des associations sont rédigés sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent que leurs signataires.

Imprimerie Jacques Poix Communications - 69160 TASSIN

Le prochain bulletin paraissant mi-octobre, les personnes désirant faire paraître des articles, doivent les déposer en mairie, si possible accompagnés de photos, avant le 8 septembre 2002. Merci.

VIE MUNICIPALE

CONSEIL MUNICIPAL

■ SEANCE DU 26 MARS 2002

INDEMNITES DES ADJOINTS

Un nouveau barème spécifique aux adjoints : pour les communes de 1000 à 3499 habitants, le pourcentage est de 16.5 % de l'indice I015 de la Fonction Publique Territoriale. Il est donc proposé de fixer à compter du 1er avril 2002 l'indemnité des cinq adjoints selon ce nouveau barème.

Voté à l'unanimité

MODIFICATION DU COMITE CONSULTATIF "ENVIRONNEMENT"

Par courrier en date du 15 mars 2002, Monsieur CARRET a présenté sa démission dudit comité. Il convient donc aujourd'hui de le remplacer. Monsieur RAQUIN fait acte de candidature.

Après un vote à bulletins secrets, Monsieur RAQUIN est élu à la majorité au premier tour.

NOUVEAU PROJET DE CONVENTION AVEC LE SOU DES ECOLES POUR L'ANNEE CIVILE 2002

Chaque année scolaire, des sorties à la journée ou avec nuitées, des activités périscolaires sont organisées pour les élèves de l'école Michel SERRES. Toutes ces animations sont financées par la commune, le sou des écoles et les parents, selon des règles définies par une convention signée entre la commune et le sou des écoles. Le montant total des sorties programmées sur 2002 s'élève à 9 513 euros et la participation de la commune est de 3 176 euros.

La commune finance dans leur intégralité le CLSH (garderie du matin et du soir), les activités périscolaires (gymnastique, tennis de table, terre et modelage, arts plastiques), les études surveillées et certaines activités du temps scolaire (équitation et musique).

Voté à l'unanimité

TRANSFORMATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET EN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET

L'agent qui occupe ce poste quitte ses fonctions prochainement et il convient de modifier le poste d'adjoint administratif à temps non complet en poste d'agent administratif à temps non complet, afin de permettre le

recrutement de sa remplaçante. La durée de travail hebdomadaire reste inchangée (28 heures).

Voté à l'unanimité

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR LES INSTALLATIONS DE FRANCE TELECOM

Ces installations sont ainsi répertoriées :

artères aériennes : 30 kms 540

alvéoles souterraines : 16 kms 862

emprise au sol : 1,5m²

Le coût unitaire est fixé pour l'année 2002 :

- 24.52 euros par km d'artère ou d'alvéole souterraine

- 16.34 euros par m² d'emprise au sol

Voté à l'unanimité

TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

La commune a entrepris depuis plusieurs années la réalisation de tranches d'assainissement, sans toutefois répercuter, notamment pour la dernière, d'augmentation sur le prix de l'abonnement et le prix au mètre cube pour le traitement et la collecte des eaux usées. Le schéma directeur, en cours d'élaboration, a mis en évidence la nécessité de réaliser d'importants travaux qui débiteront normalement sur l'exercice 2002.

Modification du tarif appliqué aux usagers pour la collecte et le traitement des eaux usées pour l'abonnement (part fixe) et le prix au mètre cube :

- abonnement (part fixe) : 8.98 euros HT

- prix au m³ : 0.5488 euros HT

Voté à l'unanimité

TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal vote le produit global des contributions directes et décide de sa répartition, en fixant, chaque année, le taux de chacune des taxes, respectant les règles en vigueur. Il est rappelé que depuis le passage en TPU au 1er janvier 2001, la commune ne perçoit plus la taxe professionnelle. Il n'y a donc plus lieu de délibérer sur ce taux. Par ailleurs, les taux proposés tiennent compte du taux de l'inflation sur l'année 2001, de la budgétisation des charges du SYDER, la commune n'ayant pas encore adhéré à ce syndicat et de l'intégration d'une part du taux de la CRCL dans la part communale.

VIE MUNICIPALE

Enfin, compte tenu des nouvelles bases d'imposition pour l'année 2002 qui évoluent très peu, il est proposé de les fixer comme suit :

TAXE D'HABITATION : 11.84 %

FONCIER BÂTI : 16.13 %

FONCIER NON BÂTI : 45.66 %

Monsieur MARQUIER, adjoint, rappelle les engagements pris de ne pas augmenter la pression fiscale et c'est pour cela, contrairement à ce qui s'est pratiqué dans les communes avoisinantes, que seule l'inflation a été répercutée. Monsieur CHÈNE, conseiller municipal, se félicite de cette hausse limitée. Par ailleurs, Monsieur l'adjoint aux finances s'interroge sur la faible évolution des bases et souhaite pouvoir obtenir des explications de la Commission des Impôts Directs.

Voté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2001

On note une baisse des charges à caractère général et de personnel par rapport à l'année précédente. En investissement, on note un déficit de 1 417 649.44 francs (216 119,26 euros). Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote

Voté à l'unanimité (16 pour, 1 abstention)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2001

En section d'exploitation, un excédent de 72 910.16 francs (11 115,08 euros) est dégagé. En investissement, on note un déficit de 138 389.90 francs (21 097,40 euros). Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote

Voté à l'unanimité (16 pour, 1 abstention)

COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2002

Voté à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2001

Se référer aux pages centrales de ce bulletin.

Voté à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2001

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2002 - BUDGET PRINCIPAL

Se référer aux pages centrales de ce bulletin.

Suite à une question de Monsieur CHÈNE, conseiller municipal, Monsieur le Maire rappelle que les principaux investissements prévus cette année concernent l'aménagement du centre bourg (place de la médiathèque, mise en sécurité du passage piétonnier vers la maison "Burel"), l'achat d'un tracteur et l'acquisition de foncier. En fonctionnement, il y a toujours une volonté affichée de maîtriser les dépenses.

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2002 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur CHÈNE, conseiller municipal, propose la réunion de la commission générale pour débattre des priorités pour les travaux d'assainissement, avant que le conseil municipal ne se prononce sur le schéma directeur. Par ailleurs, Monsieur MARQUIER lui précise que le contrat pluriannuel, qui inclut des travaux d'assainissement, signé avec le Conseil Général, peut faire l'objet d'une renégociation dans l'enveloppe globale.

Voté à l'unanimité

IMPUTATION EN INVESTISSEMENT D'UN BIEN D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 500 EUROS TTC

Une imprimante LEXMARK d'une valeur inférieure à 500 euros TTC.

Voté à l'unanimité

Avant de passer aux informations, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour le travail accompli en commissions qui a permis le vote de ce premier budget du mandat 2001/2007. Il adresse ses remerciements plus particulièrement à Monsieur MARQUIER, adjoint aux finances et à Madame SCHMITT, secrétaire de mairie, pour leur implication et leur investissement dans la préparation des documents budgétaires soumis ce soir à l'assemblée.

INFORMATIONS

Monsieur RAQUIN, adjoint, interroge Monsieur le Maire sur son soutien éventuel à un candidat pour les élections présidentielles. Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas donné sa signature. En effet, le conseil municipal qu'il représente est composé d'élus aux sensibilités politiques variées et il ne peut dans ces conditions cautionner un

VIE MUNICIPALE

candidat et un parti. Cette position satisfait l'ensemble des élus.

Monsieur CHÈNE, conseiller municipal, interroge Monsieur le Maire sur le permis de construire qui a été délivré à l'OPAC dans le centre du village. Monsieur le Maire indique qu'il y a actuellement un contentieux en cours au tribunal administratif entre l'OPAC et un voisin du terrain d'assiette du projet. Monsieur CHÈNE, conseiller municipal, fait part de son opposition à ce projet : il préconise de construire des logements sociaux sur un autre site et de créer un espace public et des aires de stationnement dans le centre bourg. Il insiste sur la nécessité de réfléchir à ses propositions. Monsieur RAGEADE, conseiller municipal, insiste également sur les problèmes de stationnement et sur l'urgence à trouver des solutions. Monsieur le Maire rappelle la création du parking des Presles qui n'est pas si éloigné du centre. Monsieur MARQUIER, adjoint, rappelle la prochaine tenue d'une réunion de la commission urbanisme qui aura à évoquer ces sujets.

Monsieur GARLET, conseiller municipal, s'étonne de la couleur du mur qui vient d'être refait aux Presles qui ne s'harmonise pas avec l'enduit de l'école. La couleur utilisée fait pourtant partie du nuancier autorisé.

Monsieur le Maire rappelle le départ de Rachel LAFOND, adjoint administratif, et de Victor FELICIANO, emploi jeune. Une petite réception est organisée en leur honneur le jeudi 28 mars 2002 à 18 heures.

■ SEANCE DU 22 AVRIL 2002

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait respecter une minute de silence à la mémoire des huit élus du conseil municipal de NANTERRE, assassinés en mars 2002.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES VOIRIES D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNE A LA CCVL

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le transfert des compétences d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) emporte de plein droit la mise à disposition à titre gratuit de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert.

La voirie d'intérêt communautaire est concernée par ce principe de mise à disposition, qui n'entraîne pas de modification du régime juridique de domaniaité publique. En effet, la mise à disposition entraîne seulement un changement d'affectataire du domaine public avec

substitution dans tous les droits et obligations du propriétaire, les biens restant affectés au même usage public. Le transfert de compétences n'entraîne, en outre, aucun transfert en pleine propriété.

Cette mise à disposition doit être juridiquement constatée par une convention passée entre la commune et l'EPCI, et doit être budgétairement et comptablement constatée par une opération d'ordre budgétaire.

Pour toutes les opérations nouvelles, cette mise à disposition budgétaire et comptable doit être faite obligatoirement à partir du 1^{er} janvier 2002. Pour les opérations en cours au 1^{er} janvier 2002, elles continuent d'être suivies comme des opérations pour comptes de tiers, jusqu'à leur achèvement. A la fin de l'opération, les travaux seront intégrés au patrimoine de voirie de la commune, qui s'en trouvera valorisé.

Il conviendrait donc, pour les travaux de voirie communautaire du programme 2002, que la commune de POLLIONNAY mette à disposition de la C.C.V.L. les voiries sur lesquelles des travaux vont être effectués.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire.

Monsieur RAGEADE, conseiller municipal, souhaite savoir comment est opéré le choix des travaux à effectuer. Monsieur RAQUIN, adjoint, indique que la commission communale "voirie" fait des propositions qui sont ensuite étudiées par la commission "voirie" de la CCVL. Pour 2002, trois projets ont été retenus : l'aménagement de la chaussée à La Rapaudière, la création de trottoirs aux Presles et la création d'une aire de retournement pour le camion des ordures ménagères aux Coteaux de la Garenne.

Voté à l'unanimité

FISCALISATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CRCL

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que à la demande des services de la Préfecture, la CRCL a finalement présenté un budget primitif pour l'exercice 2002, la transformation en Syndicat de l'Ouest Lyonnais ayant été différée. Afin de pouvoir fiscaliser la participation de la commune de POLLIONNAY, il convient que le Conseil Municipal délibère en ce sens.

Monsieur le Maire précise qu'une des communes membres du futur SOL faisait partie d'un syndicat du sud de l'agglomération lyonnaise qui n'a pas délibéré dans les délais impartis. Pour cette raison, Monsieur le Préfet n'a pas signé l'arrêté de constitution du Syndicat de l'Ouest Lyonnais. Il a donc fallu reconstituer le bureau de la CRCL pour trois mois. La participation de la commune est de 2 072.20 euros qui

VIE MUNICIPALE

correspondent à 1.30 euro par habitant pour les compétences OPAH et ORAC. Il rappelle par ailleurs que les présidents des différentes communautés de communes ont tenté de s'opposer à cette procédure, mais la Préfecture a refusé. Messieurs LHOTTE, CHÈNE et RAGEADE, Madame BANKS, conseillers municipaux, souhaitent savoir si l'on est certain que dans trois mois la situation sera définitivement réglée et ils demandent que Monsieur le Maire sollicite la CCVL, qui devait récupérer ces compétences, afin d'obtenir le remboursement de cette somme qui sera directement supportée par les administrés. Monsieur le Maire accepte d'accomplir cette démarche et indique que vu le nombre de foyers fiscaux de la commune, la fiscalisation représentera dans la colonne "syndicats" un montant d'environ 2.66 euros. Enfin, il indique que tout devrait être résolu dans les délais et que dans le cas contraire, les élus des communautés de communes s'opposeraient à toute prolongation de cette situation.

Voté à la majorité (7 pour, 6 contre, 5 abstentions)

CÂBLAGE INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Les bâtiments publics de la commune bénéficieront d'ici quelques mois d'un accès au câble et à Internet. Afin que l'ensemble des postes de la mairie puissent bénéficier d'un accès à ces services, il y a lieu d'effectuer d'importants travaux de création de réseaux et d'effectuer ainsi le câblage du bâtiment.

Voté à l'unanimité

REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réparti chaque année entre les communes en vue de financer des opérations destinées à améliorer les transports, en commun, la circulation et la sécurité. Pour les communes ou les groupements de communes de moins de 10 000 habitants, les sommes sont versées globalement dans chaque département au Conseil Général qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser en fonction de l'urgence et du coût des travaux à réaliser. Il est donc proposé de soumettre aux services du Conseil Général du Rhône, pour financement, le projet d'aménagement d'un passage piétonnier sous la maison "Burel".

Voté à l'unanimité

PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2001/2002

La commune de POLLIONNAY participe aux frais scolaires des enfants scolarisés dans les communes suivantes : BRINDAS, GREZIEU LA VARENNE,

MESSIMY, YZERON, THURINS, VAUGNERAY, ST LAURENT DE VAULX et STE CONSORCE. Cette mesure concerne les enfants âgés de 3 ans et plus au cours de l'année civile de référence, et le montant de la participation pour les élèves de primaire et de maternelle, à compter de l'année scolaire 2001/2002, sera de :

- 380 euros pour un enfant scolarisé dans une classe maternelle
- 190 euros pour un enfant scolarisé dans une classe primaire

Monsieur CHÈNE considère que le fait de limiter le nombre de communes est une "discrimination républicaine" et fait part de son opposition à cette délibération. Madame GALLONE et Monsieur BROTTET, adjoints, rappellent qu'il s'agit de solidarité entre des communes ayant des intérêts communs.

Voté à la majorité (17 pour, 1 contre)

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION "COURANTS D'ARTS"

L'Association Courants d'Arts, sise à POLLIONNAY, organise les 3, 4 et 5 mai prochains "les Journées des Arts" dans notre commune. Elles incluent une exposition artistique permanente, du théâtre ou d'autres spectacles de scène, de la musique, une scène ouverte et des animations originales. L'idée directrice de ce festival est de réunir un maximum d'expressions culturelles, afin de rendre la Culture très accessible.

Le 2 avril dernier une demande de subvention de 500 euros a été transmise à Monsieur le Maire pour équilibrer le budget de cette manifestation qui s'élève au total à 1 850 euros. Monsieur MARQUIER, adjoint, indique que le budget des subventions aux autres associations ne sera pas grevé. Monsieur LHOTTE, conseiller municipal, indique qu'il est favorable au versement de cette subvention pour un événement qui drainera des visiteurs sur le territoire de la commune. Il pense néanmoins que pour des demandes de subventions qui financent les événements et non pas le fonctionnement des associations, il faudrait se retourner vers la CCVL.

Monsieur RAGEADE, conseiller municipal, indique qu'il est aussi favorable pour soutenir cette initiative, mais qu'il convient de veiller que ce type de demande ne se renouvelle pas chaque année. Enfin, Madame PEFAURE, adjointe, invite l'assemblée à consulter le site Internet de l'association et insiste sur la qualité de la communication faite pour cette manifestation.

Monsieur GARLET ne prend pas part au vote.

Voté à la majorité (14 pour, 2 abstentions, 1 contre)

VIE MUNICIPALE

IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DE BIENS D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 500 EUROS TTC

Un aspirateur pour l'école d'une valeur inférieure à 500 euros TTC.

Une urne d'une valeur inférieure à 500 euros TTC.

Voté à l'unanimité

INFORMATIONS

Monsieur RAGEADE, conseiller municipal, rappelle que malgré la construction du collège de BRINDAS, les élèves de POLLIONNAY seront toujours affectés à CRAPONNE. En matière de transports scolaires, une intervention a été faite pour demander le respect des horaires.

PERMANENCE ELUS

Monsieur Raquin, adjoint à la voirie propose de vous recevoir en mairie les lundis des semaines paires entre 14 h et 16 h sur rendez-vous.

Le maire et les autres adjoints reçoivent sur rendez-vous.

MEDIATHEQUE

La médiathèque municipale est ouverte pendant l'été aux horaires habituels.

Mercredi - Samedi - Dimanche

De 10 h à 12 h

Jeu de 16 h30 à 19 h

Attention :

Fermeture annuelle les mercredis et dimanches du 14 juillet au 15 août 2002.

Bonnes vacances et bonne lecture à tous.

Pour l'équipe de la médiathèque

D.Bourrat

COLLECTE DES EMBALLAGES VIDES ET PHYTOSANITAIRES (EVPP) D'UNE CONTENANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE A 25 LITRES

Mercredi 31 juillet et Jeudi 1er août

Les établissements Grassot proposent aux professionnels de collecter gratuitement les emballages plastiques vides (EVPP) dans leur dépôt de Brignais. Les emballages plastiques vides devront être correctement rincés (au moins 3 fois et égouttés).

ETS GRASSOT - Agri service

211bis, rue Charles de Gaulle - rue des Ronzières
69530 BRIGNAIS - Tél. 01 78 05 21 55

Le Pollionnay

Fabrice et Nathalie BATAILLE

BAR - TABAC - PRESSE
EPICERIE - SNACK

Tél. 04 78 48 18 39



Mécanique • Carrosserie
Peinture
Vente neuf & occasion

PEUGEOT

GARAGE CHAPOLARD

Agent Peugeot

6 route des Pierres Blanches - 69290 GRÉZIEU-LA-VARENNE
Tél. 04 78 57 02 09 • Fax 04 78 57 29 98

S.A.R.L. BEAUPELLET



CHAUFFAGE FUEL ET GAZ
SANITAIRE
ZINGUERIE
DÉPANNAGES



QUALIFICATIONS : PGN. PGP. QUALIBAT
04 78 48 12 48 - Fax : 04 78 48 16 57

« La Rapaudière » 69290 Pollionnay



NOUVEAU
TRAITEMENT TOUS SUPPORTS NUMÉRIQUES
NOUS CONSULTER

103-105 AV. EDOUARD MILLAUD
69290 CRAPONNE
Tél. 04 78 57 04 89

Fax : 04 78 44 60 00

VIE MUNICIPALE

"ATTENTION AUX FEUX DE FORÊTS"

Dans l'intérêt majeur de protection de notre environnement, il est rappelé à tous, les dispositions de l'arrêté n° 645-71 de monsieur le Préfet du Rhône, en date du 25 novembre 1971, toujours en vigueur, et interdisant, notamment :

Du 15 mai au 31 octobre de chaque année, à toute personne, y compris les propriétaires de bois et leurs ayants droits, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois, forêts et terrains reboisés dans le département du Rhône.

Cette interdiction de feu s'étend non seulement aux écobuages et pratiques similaires, mais à toutes les opérations pouvant être la conséquence de l'exploitation forestière et notamment à la fabrication du charbon de bois.

"Cette interdiction ne s'applique pas à l'emploi du feu dans les locaux servant à l'habitation et dans leurs dépendances, non plus qu'aux bâtiments, chantiers ou abris, sous réserve que les feux n'y soient pas abandonnés sans surveillance."

Ce même arrêté prescrit également :

"L'incinération de végétaux sur pied (landes, fougères, genêts, etc.) est formellement interdite, pendant la même période, à moins de 400 mètres des bois, forêts ou plantations. De telles incinérations devront être constamment surveillées et ne pourront être effectuées qu'entre le lever et le coucher du soleil.

L'incinération de végétaux coupés (herbe, etc.) ne pourra, pendant cette période, être effectuée qu'en tas ou en meules et à une distance supérieure à 400 mètres des bois, forêts ou terrains reboisés les plus voisins.

Ces feux ne pourront être allumés qu'après le lever du soleil et seront soigneusement éteints avant la nuit. A aucun moment, ils ne pourront rester sans surveillance".

Cet arrêté important et généralement ignoré, prescrit également que :

"Du 15 juin au 31 octobre de chaque année, il sera interdit à toute personne de fumer dans les bois, les forêts, plantations et reboisements, ainsi que dans les landes, cette interdiction s'applique également aux piétons circulant sur les voies publiques traversant ces terrains."

"LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE"

Rappel : Arrêté préfectoral N° 99.1667

Extrait : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers avec l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

TRANSPORT - TERRASSEMENT Locations de caissons pour déblais

Carrière de Gorrh - POLLIONNAY

Ets ROULET

7, allée des Primevères
69110 SAINTE-FOY-LES-LYON
Tél. : 04 78 59 22 64

VIE MUNICIPALE

DEUX DEPARTS À LA MAIRIE

La Municipalité a organisé le 28 mars 2002 une réception en l'honneur du départ de Rachel LAFOND et de Victor FELICIANO.



Photos : Hervé de Rouville



Rachel LAFOND travaillait à la Mairie depuis Juin 2000 en tant qu'adjoint administratif. Elle avait passé le concours pour obtenir le diplôme nécessaire pour cette fonction. Elle a quitté la commune fin mars 2002 pour se rapprocher de son domicile, elle poursuit sa carrière dorénavant à la Mairie de l'Homme (42).

Victor FELICIANO a débuté sa mission à Pollionnay dans le cadre d'un «Emploi-ville» en mai 1997, puis son poste s'est modifié en emploi jeune à partir d'avril 1999. Son rôle était très polyvalent : Maison des Jeunes, école, Médiathèque. Il a choisi de poursuivre sa carrière dans un domaine musical.

Nous leur souhaitons à tous les deux «bonne chance» pour la suite de leur évolution professionnelle et personnelle. Lors de cette réunion, Gilbert MARIGNIER en a profité pour présenter la remplaçante de Rachel LAFOND : Christine Beau.

Christine Roux

RESTAURANT TERRASSE

Olivier Terrasse

Restaurateur - Traiteur
Spécialités Maison
Menus Gastronomiques
Plats cuisinés à emporter (salés, sucrés)
Toutes réceptions

Tél. 04.78.48.12.06 - 69290 POLLIONNAY

AIAD

Une association au service de l'aide
à domicile auprès des personnes âgées :

Place Andrée-Marie Perrin
69290 Craponne

Tél. 04 78 57 34 09

DEPUIS LE 3 AVRIL 2001
NOUVELLE PROPRIÉTAIRE DU SALON DE COIFFURE

-INFINITIF-

Mlle Audrey RAYMOND
pour vous servir

Du mardi au vendredi Samedi
9 h 00 - 12 h 00 8 h 30 - 16 h 30
14 h 00 - 18 h 30 Non stop

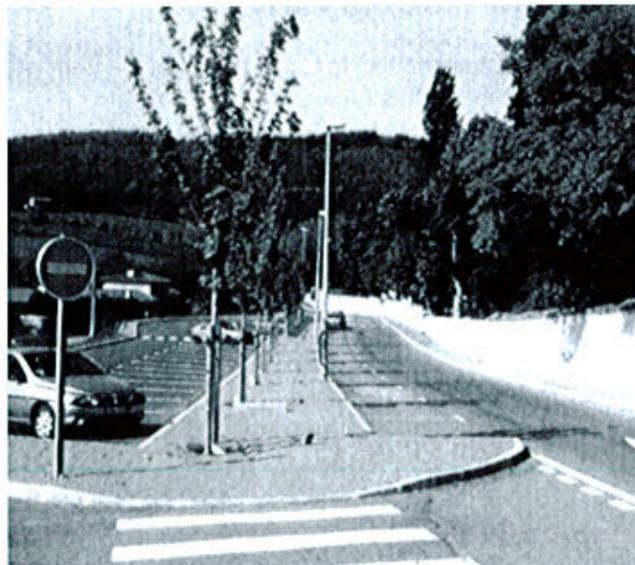
Venez la découvrir

Tél. 04 78 48 17 65

VIE MUNICIPALE

Nouvelle rubrique

INFORMATION MUNICIPALE SUR LES RÉALISATIONS RÉCENTES DANS NOTRE COMMUNE



Cette rubrique permettra à tous, par une photo, de connaître et de voir les réalisations concrètes faites sur Pollionnay. Un petit texte d'accompagnement précisera les conditions de réalisation.

Aujourd'hui :
Le parking des Presles (près de l'école).

Cette réalisation a débuté pendant le mandat précédent avec Robert Ravel. Elle permet d'exécuter un parking pour le stationnement des centres de soins et le centre bourg.... Sa végétalisation (arbre : Acer platanoïdes) a été réalisée en avril 2002. Il nous reste un espace vert à finaliser en bout de parking. C'est une promenade agréable pour les retraités et leur famille. L'arrêt de bus (le terminus) a été déplacé à cet endroit en début d'année.

QUESTIONS-RÉPONSES

■ **Peut-on profiter de la foire pour présenter notre association ?**

- Le Comité de la Foire invite toutes les associations à participer à la Foire de Pollionnay (1^{er} dimanche de septembre). Pour tout contact, J. Michel Morellon.

■ **Comment les nouveaux arrivants sur POLLIONNAY peuvent-ils avoir des informations sur les associations de la commune ?**

- Une liste se trouve à leur disposition en mairie.

■ **Comment peut-on contacter les personnes responsables du réseau câblé à Pollionnay ?**

- Rappel. (Voir bulletin municipal n° 77).
- Joindre Monsieur Olivier Anton
- Chef des ventes directes - 04 72 52 40 32.

■ **L'ambroisie va être de retour : Que devons-nous faire ?**

- Contrairement aux informations prévues l'année dernière, il n'y aura pas de renforcement des équipes des Brigades vertes sur l'Ouest Lyonnais.

- Pour les informations précises, reprendre le bulletin municipal n° 74, p 6

- Pensez à venir remplir la fiche "Ambroisie" en mairie, pour cartographier les zones importantes de développement.

- REUNIONS DE QUARTIER -

Afin d'être au plus près de vous, la municipalité propose de vous rencontrer dans votre quartier.

Monsieur le Maire, l'adjoint "voirie" et d'autres membres du Conseil Municipal vous donnent rendez-vous le samedi 14 septembre de 10h à 12h.

Nous vous retrouverons au carrefour : chemin de Ponce/chemin de Quinsonnière/chemin des Balmes. A bientôt. N. Pefauré

Rappel : Toutes ces questions sont à transmettre à C. RAQUIN en Mairie ou au 04 78 48 12 09

ou par email : raquin.c@wanadoo.fr

Trois ou quatre seront choisies pour être publiées dans le bulletin municipal.

VIE MUNICIPALE

CENTRE DE LOISIRS ET VACANCES D'ETE

Inscriptions et renseignements :

Accueil des enfants de 3 à 12 ans, soit à Grézieu la Varenne soit à Ste Consoce

en téléphonant au
04 37 41 11 25

ou en faxant au
04 37 41 11 26

par E- mail
alj2@wanadoo.fr

les fiches d'inscription sont à retirer en mairie de Pollionnay.

ANIMATIONS ET LOISIRS JEUNES ALATFA

Espace de l'Ouest Lyonnais
2bis, rue Nicolas Sicard 69005 Lyon
Vacances au Cap d'Agde par 8/12 ans juillet et août

Renseignements :

04 37 41 11 25

OPERATION JOBS D'ETE

Que vous proposiez du travail ou que vous en cherchiez contactez le :

Bureau Information Jeunesse

1, place Charles de Gaulle
69290 Craponne

Tél : 04 78 44 84 75



CONCOURS DE MAISONS FLEURIES

Concours Départemental des « MAISONS FLEURIES »

Comme chaque année, le Conseil Technique pour le fleurissement du Rhône propose le concours des Maisons Fleuries.

Plusieurs catégories sont définies :

- 1^{ère} catégorie : maison fleurie avec jardin d'agrément visible de la rue
- 2^{ème} catégorie : maison fleurie avec décor floral installé sur la voie publique. Balcons fleuris.
- 3^{ème} catégorie : maison fleurie sans jardin ou jardin non visible de la rue
- 4^{ème} catégorie : hôtel, restaurant, café ou tout autre commerce avec ou sans jardin.

“Seul le fleurissement des façades et des abords visibles de la rue sera pris en considération.”

Le bulletin d'inscription est disponible en mairie. Il doit être renvoyé avant le 30 septembre soit par l'intermédiaire de la mairie, soit directement à l'adresse suivante :

CONSEIL TECHNIQUE POUR LE FLEURISSEMENT DU RHONE

35, rue Saint-Jean 69005 LYON

Le bulletin d'inscription doit être accompagné de diapositives au format obligatoire de 24x36 avec un maximum de 3 clichés différents par candidat. Ces diapositives resteront au CFTR. Elles permettront de réaliser un nouveau diaporama.

MERCI DE FAIRE CONFIANCE AUX ANNONCEURS QUI AIDENT À LA PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

VIE MUNICIPALE

LA RENTREE SCOLAIRE DE L'AN 2002

QUELQUES INFOS TRÈS PRATIQUES POUR BIEN ABORDER LA RENTRÉE SCOLAIRE.

- 1- Les enfants seront accueillis à l'école le Mardi 3 Septembre 2002 à 8h30
- 2- La liste de répartition dans les classes sera affichée le lundi 2 septembre en fin d'après-midi sur le panneau d'informations de l'école.
- 3- Les nouveaux inscrits en maternelles né en 1999 pourront être accueillis une demi-journée dans la classe des petits durant la dernière quinzaine de juin. Chaque famille doit prendre rendez-vous avec la maîtresse de la classe afin qu'un planning soit organisé.



Fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2002-2003.

L'accueil du matin fonctionnera dès le 3 septembre. A partir de 7h30, les enfants seront accueillis dans le cadre du C.L.S.H. (centre de loisirs sans hébergement).

Les classes fonctionnent de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h15.

Les enfants ont classe deux mercredis matins sur trois et ce jour là n'oubliez pas de venir les chercher à 11h30. Les portes de l'école ouvrent à 8h20 le matin et 13h35 l'après-midi.

Accueil dans les classes primaires : rentrée progressive. Les enfants se rendent directement dans leur classe au rez de chaussée en passant par le portail du bas. Ils ne doivent pas s'attarder dans la cour. A 8h30 chaque enfant doit être dans sa classe installé à sa place prêt à se mettre au travail. Même principe pour la rentrée de 13h45. Les enfants présents au restaurant scolaire ne peuvent rejoindre la classe que lorsque leur maître est arrivé.

Accueil dans les classes maternelles : l'accueil du matin

se fait directement dans les classes, le portail sera fermé à 8h45 (sécurité oblige !). Celui de l'après-midi se fait dans la cour de l'école.



Notre école est en excellent état. Il convient donc de respecter les locaux et de protéger ce cadre de vie agréable et fonctionnel. C'est pourquoi chaque enfant qu'il soit en maternelle ou en primaire doit être muni de chaussons à semelle blanche. Ces chaussons doivent être marqués au nom de l'enfant et ils doivent être rangés dans un sac de toile pouvant être suspendu aux portemanteaux de l'école.

Les goûters en maternelle sont organisés par les enseignants. Il sera demandé une participation financière aux parents. Pensez à donner à votre enfant une serviette munie d'élastique ou de velcro pour qu'il puisse la mettre en place de façon autonome. Une boîte de mouchoirs est demandée au début de l'année.

L'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

Pour le premier jour, vous devrez inscrire votre enfant en arrivant à l'école. Il vous sera remis dans le dossier de rentrée, une fiche d'abonnement que vous devrez retourner le plus rapidement possible à la mairie. Pour ceux qui ne désirent pas s'abonner, les tickets sont en vente à la mairie de Pollionnay. Il est possible de s'abonner avant le 3 septembre en mairie pour la totalité du mois de septembre.

Important : Les tickets doivent être remis à la responsable du restaurant scolaire le mardi matin (dernier délai) de chaque semaine pour la semaine suivante afin qu'elle puisse commander les repas à l'avance. En cas d'absence, prévenir par téléphone la veille jusqu'à 18h au 04 78 48 17 34 (Sonia).

En cas d'absence non signalée dans les conditions indiquées, le repas sera compté car livré à l'école et le ticket perdu.

Tous les enfants inscrits au restaurant scolaire doivent être munis d'une serviette de table.

Les vêtements perdus : tous les vêtements abandonnés ou oubliés sont rangés dans des caisses dans le vestiaire de la salle d'évolution.

N'hésitez pas à les marquer au nom de votre enfant qui bien souvent est incapable de reconnaître ce qui est à lui. En fin d'année, ceux qui ne sont pas récupérés sont remis à une œuvre caritative.

VIE MUNICIPALE

ORGANISATION DE L'ACCUEIL APRÈS LA CLASSE (DE 16H15 À 18H)

Le fonctionnement des activités périscolaires sera précisé en septembre 2002 et ensuite les activités commenceront. Pour les enfants de maternelle, vous avez la possibilité de les inscrire à la garderie de 16h15 à 18h (service payant). Les enfants de primaire peuvent aussi aller à la garderie (c'est même obligatoire si vous souhaitez les récupérer avant 17h30). Ils peuvent aussi s'inscrire aux études surveillées qui seront encadrées par les enseignants dans le cadre du projet d'école. L'étude se déroule de 16h15 à 17h30 et les enfants inscrits doivent la suivre en totalité. L'inscription à l'étude se fait par écrit, soit en le signalant dans le cahier de liaison Ecole-Parents, soit en remplissant la grille d'inscription qui vous sera remise le premier jour de classe.



LA PREVENTION ROUTIERE A L'ECOLE

Du nouveau dans l'avancement de la prévention routière à l'école. Fin 2001, différentes interventions dans les classes ont permis de mettre en évidence la bonne façon de traverser la chaussée. La suite des choses étant la pratique, une piste mise à disposition par l'IEN (Inspection de l'Education Nationale) a permis aux enfants durant une semaine, du 04.03.02 au 08.03.02, d'appliquer l'apprentissage des panneaux et les règles du code de la route.

Une armée de vélos adaptés à tous âges était là afin qu'ils puissent se rendre compte des difficultés de rouler ensemble tout en respectant la signalisation. Je m'adresse directement aux parents en leur demandant de ne pas en vouloir à leurs enfants s'ils se permettent de vous faire des remarques, quant à votre façon de conduire ou d'interpréter la signalisation routière. Cela voudra dire que le message est passé et qu'ils s'intéressent eux aussi à ce qui se passe sur la route.

Autre chose, vous avez certainement vu les nouveaux panneaux réalisés par les enfants de l'école de Pollionnay.

Ils nous sont directement adressés, à nous automobilistes. Ces réalisations sont le fruit d'un travail effectué après un petit sondage auprès de tous les élèves, en décembre dernier. Il s'avérait que trois points stratégiques étaient une préoccupation et un réel souci des enfants. Soit, la vitesse excessive sur l'avenue Guerpillon (reliant le stade au Centre Bourg), le fait que le carrefour vers la boulangerie et le salon de coiffure était dangereux à leurs yeux, de même que le croisement de l'école (où il y a les deux "stop").

Au sujet des panneaux "stop", rares sont les automobilistes qui marquent le stop de la route de la Croix du Ban (en descendant). Pour la gouverne de tous, lorsque l'on se trouve dans la configuration de ce type de carrefour, celui qui a priorité, après avoir marqué le stop, est celui qui redémarre le premier.

Il va de soi que la courtoisie reste la meilleure des solutions.

Je voudrais également vous informer que les panneaux des enfants font l'objet d'un concours, comment améliorer la sécurité organisé par Renault, auquel la classe de Lucien Mazard participe.

Je pense que vous vous joindrez à moi pour leur souhaiter bonne chance et bonne réussite.



VIE MUNICIPALE



Nous préconisons aux parents de futurs et anciens collégiens de bien penser à leur sécurité en les équipant de bandes réfléchissantes (cartables, chaussures de sport, blousons, etc...). **Merci pour eux !**

Au prochain numéro, peut-être le résultat de ce concours. Merci d'avoir prêté attention à cet article, espérant ainsi que vous lèverez le pied. Pensez à nos enfants !

Agnès Poccachard

ENVIRONNEMENT

Dans l'article "Redevance d'enlèvement des ordures ménagères", paru dans le bulletin municipal n°77 de mars 2002, il est écrit que la redevance a baissé de 3,15%. Cela n'a peut-être pas été assez souligné et expliqué :

La redevance a baissé de 3,15 %.

Nous devons cette baisse aux efforts de tous dans le TRI SELECTIF... enfin, de presque tous.

Chacune et chacun d'entre nous est responsable du montant de cette redevance, qui évolue selon deux critères :

1/ Plus de tri sélectif, c'est moins de déchets transportés et brûlés à l'usine d'incinération et donc moins de frais...

Et aussi, il faut le souligner, moins de pollution.

2/ Plus de tri sélectif, c'est plus de récupération et de valorisation de matériaux recyclables.

Les statistiques 2000 donnent pour Pollionnay : 400 kgs d'emballages ménagers recyclables chaque semaine.

-Augmentation de 13 % des quantités de papiers collectés, par rapport à 1999.

-Augmentation de 24 % pour le verre. Nous rappelons que pour chaque tonne de verre collectée dans les caisses vertes, la CCVL verse 3 euros à l'ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural).

Allons, l'effort n'est pas grand, pour un résultat qui est loin d'être négligeable. Vous pouvez faire encore mieux.

La Commission Environnement.

Les Virades de l'espoir de 8h à 17h **VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE**

L'ensemble des dons est affecté à la lutte contre la mucoviscidose

DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2002

PARC DE LACROIX-LAVAL

CONCOURS PHOTOS



«les arbres au fil des saisons»

Vous avez peut-être eu l'occasion de découvrir l'exposition à la médiathèque sur les arbres remarquables, sinon allez-y vite ; vous pourrez la voir jusqu'à fin juin ! Mais, sur notre commune, nous avons sans aucun doute nous aussi des arbres remarquables. A vous de relever le défi et de le prouver en participant au concours organisé par la municipalité sous l'égide de la commission environnement.



Voici les règles :

Règlement :

* **Thème : « les arbres valorisant notre commune aux cours des saisons »**

* **Format : 11x16 cm (plus ou moins 3cm)**

* **Limite Géographique Commune de Pollionnay** (Photo sur domaine public ou privé avec autorisation de publication du propriétaire)

* **Dépôt : les photos seront déposées en mairie de Pollionnay avant le 15 juillet 2003**

Chaque photo devra être identifiée : mettre au dos le nom, prénom, adresse et n° de téléphone de l'auteur du cliché.

Préciser impérativement le lieu où a été prise la photo ainsi que la date.

Ce concours est gratuit, ouvert à tous.

Le Conseil Municipal de Pollionnay se réserve le droit de reproduction et de publication des photos ainsi que d'informer la presse du nom des lauréats.

Le jury sera composé de représentants de la commune, de paysagistes et de photographes.

Les prix seront remis aux lauréats lors de la foire 2003 :

- un bon d'achat de 75 euros (plantes/fleurs) pour la meilleure photo de l'année,
- un panier garni de produits locaux sera remis pour la meilleure photo de chaque saison.



Quelques echos...

Le 16 mars 2002, l'association Geneviève Dumont a tenu sa septième Assemblée Générale, dans ses murs, à "La Remise". Vingt personnes étaient présentes et vingt-huit avaient fait parvenir leur pouvoir : ces chiffres témoignent d'une stabilité certaine, tous les adhérents ne participant pas forcément à ladite assemblée.

D'autres ne sont plus : Maurice et Micheline Dumont, les parents de Geneviève, le peintre René Jaros, adhérent de la première heure, le docteur Marcel Colin qui a toujours soutenu Geneviève et reconnu son oeuvre (une sculpture est d'ailleurs visible à l'entrée de son château à Pollionnay). Bernard Dumas nous a quittés le dimanche 10 mars 2002. Il nous avait donné le plaisir d'une exposition de ses peintures, de ses collages et de ses textes, en juin 2000.

D'autres ne sont plus :

Maurice et Micheline Dumont, les parents de Geneviève, le peintre René Jaros, adhérent de la première heure, le docteur Marcel Colin qui a toujours soutenu Geneviève et reconnu son oeuvre (une sculpture est d'ailleurs visible à l'entrée de son château à Pollionnay). Bernard Dumas nous a quittés le dimanche 10 mars 2002. Il nous avait donné le plaisir d'une exposition de ses peintures, de ses collages et de ses textes, en juin 2000.

Certains, parmi eux, ont aussi des activités plus spécifiques :

Suzanne Battesti assure les relations avec la "Maison de la Rencontre" et le Bulletin Municipal. Arlette Marignier, quant à elle, organise les vernissages et le "pot" de l'assemblée générale (achats, préparation et mise en place). Christiane Guillaubey et Madeleine Lambert animent le comité de sélection et proposent les artistes susceptibles d'être exposés.

Antoine Battesti et Patrick Roig sont chargés de réaliser les reportages photographiques archivés, rendant ainsi compte de nos actions au fil du temps.

A ceux-ci, nous devons rajouter le concours précieux de certaines autres personnes : la peintre Marcelle Benhamou assure l'élaboration de nos cartons d'invitation (4 pages), de la conception à la commande qu'elle négocie apremment avec l'imprimeur. Le correspondant local du PROGRES, Hervé de Rouville, conseiller municipal de Pollionnay, ne manque aucune de nos manifestations et se charge depuis plusieurs années de leur reportage pour la rubrique "Pollionnay".

Association "Geneviève Dumont"

Les artistes

L'association peut se féliciter du nombre d'artistes qu'elle compte dans ses rangs (une vingtaine) et de la fidélité de ceux et celles qui ont exposé à "La Remise". Devenus membres, ils encouragent de leur présence les nouveaux, font part de leurs remarques pour nous permettre de progresser. Il en résulte qu'ils sont heureux de l'accueil reçu, de l'aide effective apportée, de la fréquentation de notre lieu et des retombées positives pour leur travail. C'est à la suite de son exposition de septembre 2000, que Christine Celarier a été invitée à exposer au Fort du Bruissin, cité des artistes, à Francheville. Cela s'est fait à partir du 9 mars 2002 et Marcelle Benhamou, exposante chez nous en mai 1999, lui succédera en novembre.

...le "noyau dur"

La plupart sont membres du Conseil d'Administration qui se compose actuellement et par ordre alphabétique :

Suzanne et Antoine Battesti, Stanislaw et Etienne Brochet, Pierre Giouse, Christiane Guillaubey, Madeleine Lambert, Arlette et Jean-Paul Marignier, Jacqueline et Michel Pradelle, Mariette et Patrick Roig.

Il leur revient les tâches matérielles sans lesquelles nos activités ne pourraient voir le jour : entretien et aménagement du jardin, mise en ordre et maintenance des lieux couverts, mise en place des sculptures (lourde épreuve !) adaptation de l'éclairage, secrétariat, expédition des courriers.



...expositions 2001

Cette année, deux femmes, au style très différent, se sont succédées :

Danielle Stéphane, en juin, nous a proposé en guise de toiles à accrocher, ses robes figées et détournées, vraies robes portées à un moment donné par notre plasticienne ou certaines de ses amies. Ce sont celles de notre "expo" qui ont inspiré le critique d'art Stani Chaine.

"Sur ces murs, le peintre laisse des empreintes, comme des traces d'effraction, des écritures de l'indicible et des métaphores d'un art qui ne peut être la vie".

-Shi Shun Lee, en septembre, s'est vu offrir la foule des grands jours, le premier dimanche du mois, foire de pollionnay, soit plus d'un millier de visiteurs à "La Remise". Autre style : elle a proposé au public des pièces abstraites, organisées en séries, souvent des tryptiques à propos desquels elle écrit. "La matière colorée ou peu colorée est jetée par le coup de brosse qui provoque ce résultat informel sur un espace formé. Le support est également important, comme un élément de la peinture. Je le considère comme un sujet, bien que mon point de départ soit une aventure du hasard".

Le visiteur restait frappé par la gaieté des trois grands formats, "Bonbons", qui occupaient tout le mur face à



Les élèves de "Michel Serres" et Shun Lee devant "Bonbons"

Dates à retenir
Expositions

Kwon Sun-Ran

du 25 mai au 30 juin 2002
les dimanches de 14h à 19heures et
sur rendez-vous
tél. 04 78 48 11 23

Sylvie Sauvageon

du 1er septembre
au 6 octobre 2002

l'entrée de la salle blanche.

Les visiteurs ont été accueillis tous les dimanches après-midi en entrée libre. Ils ont pu rencontrer les artistes, très régulièrement présentes. Les demandes de visite sur rendez-vous se font de plus en plus nombreuses. Beaucoup viennent de Lyon et les visiteurs découvrent par la même occasion le charme du village.

Enfin, pour connaître l'opinion des élèves de l'école "Michel Serres" et de leurs enseignants, nous vous invitons à lire "Nos super z'années, leur journal". Il y est question de "La Remise, des oeuvres, des artistes".

...activités à venir

Des actions en direction des établissements scolaires de la CCVL seront proposées dès la rentrée prochaine : il sera possible aux enseignants et leurs élèves d'avoir des visites sur rendez-vous pendant la durée des expositions, animées soit par l'artiste exposé(e), soit par un(e) spécialiste de l'Histoire de l'Art.

En juin, seront proposées les peintures de Kwon Sun-Ran, artiste coréenne, qui a suivi des études artistiques universitaires en Corée du Sud et aux Beaux-Arts de Lyon où elle a obtenu un diplôme national supérieur d'expression plastique. En septembre, ce sera le tour de Sylvie Sauvageon, dont nous reparlerons dans le prochain bulletin.

Jacqueline Pradelle



"Peau d'âne ou ma robe de mariée" de Danielle Stéphane

RAPPORT SUR LES FINANCES COMMUNALES

COMPTE ADMINISTRATIF 2001

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses s'élèvent 4 109 751.52 francs : (626 527,58 euros)

- On note une baisse des frais de personnel de 82 949.06 francs (12 645,50 euros) par rapport à l'année 2000.
- Les charges à caractère général baissent également de 216 306.53 francs (32 975,72 euros) grâce à une gestion rigoureuse des achats et malgré une augmentation des impôts et taxes payées par la commune.
- Les charges financières diminuent aussi de manière conséquente (- 61%) en raison d'un remboursement de prêt par anticipation.

Les recettes s'élèvent à 6 215 260.87 francs : (947 510,40 euros)

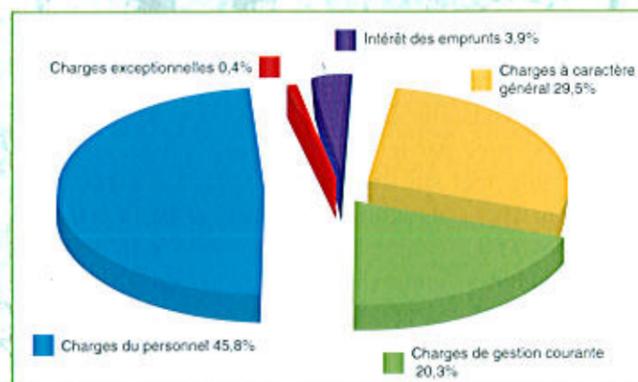
- Les impôts et taxes augmentent de 7.9%.
- Les dotations augmentent fortement du fait d'une dotation exceptionnelle de l'Etat pour la construction du local multiservices

SECTION D'INVESTISSEMENT

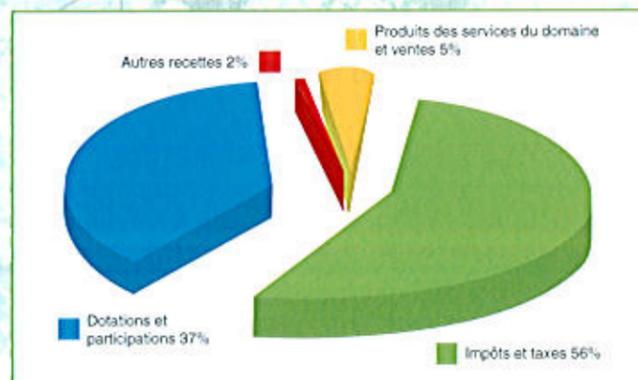
En raison des élections municipales, le budget investissement 2001 a été un budget d'attente, où seules des acquisitions nécessaires au bon fonctionnement des services ont été réalisées.

Le conseil municipal a donc donné acte à Monsieur le Maire de sa bonne gestion en approuvant ce compte administratif le 26 mars dernier, en même temps que le compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal.

Dépenses de fonctionnement par rapport au budget réalisé



Recettes de fonctionnement par rapport au budget réalisé



RAPPORT SUR LES FINANCES COMMUNALES

BUDGET 2002

Le 26 mars dernier, le conseil municipal a voté le budget 2002 de la commune. Ce budget est le fruit d'un travail préparatoire de la commission « finances » et des services municipaux.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Voté en équilibre, pour un montant « dépenses, recettes » de 1 442 662 euros soit 9 463 242 Francs.

1 - Les dépenses :

- Les charges à caractère général augmentent fortement de 28,9 %. Cette variation vient essentiellement de trois postes : l'appel d'un prestataire de service extérieur, pour l'entretien des espaces verts de la commune, les travaux prévus sur les bâtiments communaux et l'entretien des voies et réseaux.
- Les charges de personnel augmentent de 11,7 % du fait du passage aux 35 heures et de l'embauche à plein temps d'un agent à la médiathèque. Il est rappelé pour mémoire que les frais de personnel comprennent : le personnel titulaire, l'emploi jeune, les intervenants pour les activités périscolaires et la rémunération des enseignants pour les études surveillées.
- Les intérêts des emprunts n'augmentent que de 11,4% malgré le prêt réalisé sur la totalité du montant de l'acquisition de la maison "Burel".

2 - Les recettes :

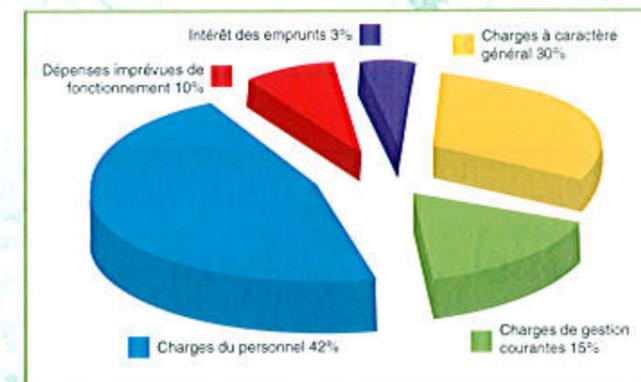
- Elles sont en faible évolution par rapport à 2001. Les dotations de l'Etat sont en baisse
- les impôts et taxes augmentent d'une manière globale de : 1,26 %.
- Par contre les revenus d'immeubles sont en très forte hausse (136%) grâce à l'accroissement du parc foncier de la commune.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

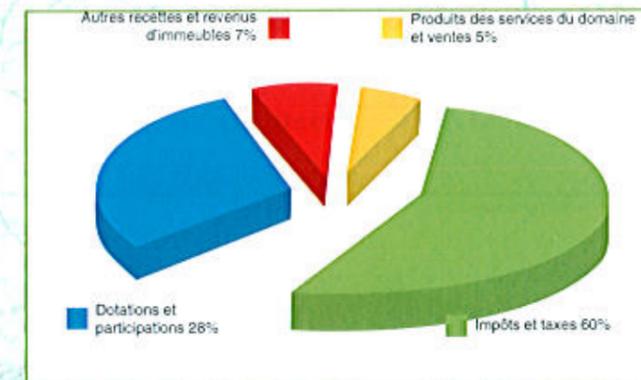
Les principaux investissements prévus pour cette année sont :

- Achat de foncier, afin de prévoir le développement futur de la commune
- Achat d'un tracteur et de matériel de voirie pour le déneigement, l'entretien des fossés
- Végétalisation du nouveau parking des Presles
- Aménagement d'un passage piétonnier sécurisé en arcade sous la maison « Burel »
- Travaux importants à l'église : plancher, vitrine forte et rénovation crèche.

Dépenses de fonctionnement par rapport au budget global



Recettes de fonctionnement par rapport au budget global



Il est à noter que les crédits prévus pour l'acquisition de petit matériel (mobilier, informatique) sont en diminution.

En recettes, le virement de la section de fonctionnement s'élève à 654 951.12 euros, soit 4 296 197 francs. Le remboursement du capital de la dette est de 149 791.89 euros, soit 982 570 francs, d'où un autofinancement net de 505 160 euros, soit 3 313 632 francs.

LA FISCALITE

En 2001, l'adoption du régime de la TPU (taxe professionnelle unique) par la CCVL, ne change rien dans l'immédiat aux finances de la commune, car la communauté de communes verse aux communes une dotation de compensation. Cette dernière, par contre, reste constante et l'évolution de la TPU sera versée au crédit de la CCVL. La commune ne bénéficiera que de l'évolution des trois autres taxes que sont la TH (taxe

d'habitation) FB (foncier bâti) et FNB (foncier non bâti) Pour 2002, la CRCL (Communauté Rurale des Coteaux du Lyonnais), qui devient le S.O.L (Syndicat de l'Ouest Lyonnais), ne garde comme compétence que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Les autres compétences sont transmises à la CCVL. Le coût de ces transferts sera supprimé de la part « syndicat » de la déclaration TH des contribuables et transféré dans la part communale, ceci est donc une opération

blanche. Cette année, le montant de l'assiette communiqué par les services fiscaux (basé sur les permis de construire et transformations des habitations pour le calcul de ces trois taxes) n'augmente que très faiblement de : 0,47 pour la TH. Contrairement à ce qui a été pratiqué dans les communes environnantes, le maire et le conseil municipal ont souhaité que la pression fiscale reste modérée. Seule l'inflation, soit 1,9 %

(2% au 28/02/02), a été répercutée.

Ce qui donne le tableau suivant :

Taxe d'habitation : 11,84% augmentation de 3,32% dont 1,42% pour la CRCL.
Foncier bâti : 16,13% augmentation de 3,27% dont 1,37% pour la CRCL.
Foncier non Bâti : 45,66% augmentation de 3,30% dont 1,45% pour la CRCL.

Réparation agricole



Maurice Perraud
Concessionnaire ZETOR

ZA de Clape-Loup - 69280 Ste-Consoce
Tél. 04 78 87 60 40 - Fax 04 78 87 60 41



- Electricité industrielle et tertiaire
- Automatisation - Instrumentation - Industriel
- Eclairage public - VRD - Lignes MT/BT
- Postes Haute Tension
- Pompage - Irrigation

8, rue Barthélémy Thimonnier - 69210 L'ARBRESLE
Tél. 04 74 72 05 05 - Fax 04 74 72 05 25



CHRISTIAN PATRU S.A.

PLÂTRERIE - PEINTURE
REVÊTEMENT DE SOL

92, route de Paris
69260 Charbonnières-les-Bains
Tél. 04 78 34 50 13 - Fax 04 78 34 81 61

M. BROSSARD Laurent

- CRÉATION
- ENTRETIEN ESPACES VERTS
- MACONNERIE
- TERRASSEMENT



Ponce Chenevière
69290 POLLIONNAY
N° Siret 415 261 163 00018
Tél. 04 78 48 18 62
Portable 06 07 05 56 04



E. LECLERC

GREZIEU-LA-VARENNE

5, rue Benoit Launay - Tél. 04 78 44 85 13

OUVERT du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30 NON STOP
et le vendredi jusqu'à 20h



ASSOCIATIONS

FOIRE

La 23ème foire est en route.

Toute l'équipe s'est remise au travail et ça avance. Il a d'abord fallu se mettre à l'euro... les tarifs des emplacements forains, du vide grenier (toujours gratuit pour les habitants de notre commune), les encarts publicitaires et enfin la tombola.. Grace à l'euro, le billet ne sera plus à 10 francs, mais seulement à 1,50 Euros, soit 9,84 francs.

1,50 Euros pour espérer gagner notre futur super lot (c'est encore une surprise), mais rappelez-vous que les séries complètes, soit 5 billets, emportent systématiquement un lot... "Qu'on se le dise !"

Cette année encore, la Maison de la Rencontre prépare une exposition. La "Remise", association Geneviève Dumont aura également une exposition d'un artiste contemporain. Et puis d'autres expositions à la salle municipale, des animations et toujours des repas à réserver sur place.

Notre foire, qui reste l'évènement majeur de notre commune sera précédée en juillet, le samedi 6, si le temps est clément, de la fête de la moisson à l'ancienne. Les visiteurs apprécieront la finition, jusque dans les détails des machines conçues et fabriquées pour être belles. Les visiteurs apprécieront aussi le tour de main des anciens qui transmettent ainsi aux plus jeunes leur savoir-faire. Enfin les visiteurs aimeront à n'en pas douter, participer au "quatre heures" des moissonneurs et déguster

jambon et saucissons, cuits à la chaudière.

Cette fête nouvelle a connu en 2001 un franc succès. Et surtout, elle permet de préparer les gerbes et de monter les "mailles" qui alimenteront la batteuse pour la foire.

Alors, espérons en dame nature et retrouvons nous bientôt pour ces deux rencontres villageoises qui participent aux plus anciennes traditions populaires et sont la vie même de nos communes.

Pour le Comité. Etienne Brochet

le jardin des lettres

LIBRAIRIE

83, avenue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE

Téléphone & télécopie : 04 78 44 66 54

YAMAHA LYON

Alexis Motos

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF

2 adresses :

motos et accessoires

3, 5 et 7, avenue Jean Jaurès
tél. : 04 78 72 39 39

atelier et pièces détachées

32 et 34, rue Chalopin
tél. 04 78 69 08 62 - fax 04 78 61 70 70

Alexis Motos - Cap Motos

58, chemin de la Bruyère
69570 Dardilly

Motos : 04 78 72 52 76 73/74

Atelier : 04 72 52 76 70

Pièces détachées : 04 72 52 76 75

Cabinet d'Architecture SERIZIAT

Jean-François/Jean-Charles



69760 Limonest. tél : 04.78.35.24.15 Fax : 04.78.64.94.23



Matériels pour l'ennoblissement textile
CONSTRUCTEUR - Bureaux et ateliers

La Rapaudière - 69290 POLLIONNAY (Région Lyon)

Tél. : 33 (04) 78 48 11 44 - Fax 33 (04) 78.48.11.45

SARL JEAN FAURE

- MENUISERIE
- AGENCEMENT
- ESCALIERS
- CHARPENTE
- COUVERTURE
- ZINGUERIE

GREZIEU-LA-VARENNE. Tél. 04 78 57 18 04

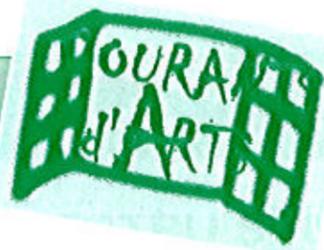
DÉPANNAGES ÉLECTRO-MÉNAGER

Votre spécialiste :

ROGER BRIARD

Magasin : 13, place du Marché - VAUGNERAY
Tél. 04 78 45 87 30 - Fax 04 78 45 93 78

ASSOCIATIONS



Une belle réussite pour la seconde édition des Journées des Arts La rencontre des Arts était bien au rendez-vous les 3, 4 et 5 mai à Pollionnay.

Si vous êtes passé entre le Club des Jeunes et la Salle des fêtes ce week-end là, vous n'avez pu manquer les allées et venues particulièrement dynamiques des participants à l'événement : artistes, visiteurs et organisateurs de l'association Courants d'Arts ont mis le village dans une véritable effervescence artistique !

La pluie n'a en rien freiné ce ballet qui a commencé au Club des Jeunes dès Vendredi soir avec un **vernissage** très animé. C'est un public amusé et ravi qui a goûté aux facéties vocales d'**Adieu Berthe**, le groupe de jazz vocal qui a ouvert le festival en beauté sur ses adaptations de Brassens, Lapointe et autres compositions.

Après avoir découvert la première partie de l'exposition (une œuvre de chaque artiste était exposée au Club des Jeunes), le public s'est rendu à la **Pasta party** organisée au centre même de la galerie d'art, dans la salle des fêtes. Mais oui, il est possible de manger les pâtes en éclatant de rire : le public l'a prouvé face à l'impressionnant spectacle de **Sébastien Brein**. Petits et grands ont retenu leur souffle devant le jonglage d'un clown des plus agiles et des plus attachants.

La soirée s'est poursuivie avec l'interprétation du « Journal d'un fou », de N. Gogol, par un Gilles Garlet (Théâtre de Notre Temps) impressionnant de présence, puis retour sur terre avec l'ambiance du **Caf' Conc'** aussi agréable que rythmée : Le Club des Jeunes prit pour une nuit des allures de pub avec le groupe **Electrochic Acoustoc**.

Pendant tout le temps des animations, l'**expo** fait des adeptes et les nombreuses œuvres proposées ont marqué le regard, le cœur et la mémoire du public par leur qualité. Ainsi dès sa réouverture, le samedi à 10 heures, animateurs et artistes accompagnaient les visiteurs dans la découverte de plus de 60 œuvres qui se cotoyaient en diversité et harmonie ; Peintures : Gérard Arnaud, Séverine Bacot, Sylvie Bernard, Dominique Garcia-Berger, Marie-Hélène Marquier, Rémy Santailier, Jo Tachon, Jacqueline Tourasse, et Vart ; Sculptures : Anny Brunelle et Vart ; Céramiques : Simone Graël, Photo d'art : Thierry Fauvet. Les poésies exposées étaient de Guy Piegay.

A 11 h 30, c'est l'**ART'péro**. La cadence des Journées des Arts reprend dans l'humour avec **Louis-Do** le Marionnettiste. Sa scène sur le dos et ses marionnettes aux mains font de lui un spectacle vivant et piquant. Connecté à l'actualité et déconnecté des habitudes, le registre de Louis-Do offre le fou-rire aux adultes comme aux enfants.

14h : Un peu de calme avant la tempête, puis tout-à-coup un tourbillon d'accords vocaux envahit la scène de la salle des fêtes, et le public découvre ou redécouvre **Vocalise**, l'ensemble vocal de la CCVL. Comment ne pas être impressionné devant la puissance maîtrisée des voix, la beauté du registre et l'harmonie des morceaux choisis, allant de Bach à Mozart en passant par Haëndel. Et avec Marc Bolze, chef de chœur aussi dynamique que pédagogue, on en redemande !

Association Courants d'Arts (Association Loi 1901, sans but lucratif - N° 0691048133)
Les Béchères - 69290 Pollionnay Téléphone 04 78 48 18 65 - site : www.courantsdarts.com
email ghismonde.martin@wanadoo.fr

Présidente : Ghismonde Martin 04 78 48 17 75 - Trésorière : Magalie Olliet 04 78 61 07 74 -

Secrétaire : Alain Collonge 04 77 37 25 59 - Membres actifs : Gilles Garlet 04 78 48 18 65 - Dominique Obadia 04 73 29 22 37

ASSOCIATIONS

...Courants d'arts...Courants d'arts...

Quoi de plus adapté pour introduire les Scènes Ouvertes des Journées des Arts. Un moment privilégié où les artistes de tous domaines s'essayent ou présentent un extrait de leur spectacle. Ainsi, **Les Tréteaux d'Ecully** sont éblouissants dans *Célimène* et *Le Cardinal* de Jacques Rampal, **Solène et Elisa Viollet** se livrent au piano et à la flûte traversière, **Raymond Charretier** offre au public ses sketches pleins d'humour et d'émotion, et la scène ouverte se termine en tonicité avec le répertoire pop-rock de **Celyn Sin**.

L'expérience qui a eu lieu durant l'Art'péro du samedi soir a été un des moments forts du week-end : c'est ainsi que l'ont ressenti les artistes participants et le public qui est resté attentif au spectacle qui se déroulait sous ses yeux. **L'ART'impro**, ou la rencontre d'un guitariste et d'un peintre qui improvise tantôt sur les notes de l'un, tantôt sous les traits de couleurs de l'autre a sans doute donné à tous une autre vision de l'art.

Le retour de **Louis-Do** pour la **Pasta party** du Samedi soir est encore plus hilarant que sa première exhibition aux Journées des Arts. Le rire se poursuit avec la pièce des **Trissidents**, « Prises de Têtes », où le mélange entre comédiens ados et adultes est un plaisir. La mise en scène de Sandrine Barrier enrichit les textes originaux de Raymond Charretier : le public adore...

Le **Caf'Conc'** du samedi soir déchaîne les passions avec **Idest**, un groupe de rock de Grezieu-La-Varenne. Rock, charme et originalité des compositions du groupe, le public s'enflamme sur une musique qui transporte et des textes qui retentissent...

La soirée s'est terminée sur un « bœuf » festif et convivial avec les autres musiciens du festival.

Durant ces 3 jours, le public a pu rencontrer et échanger avec les différents artistes, en toute convivialité. Les Journées des Arts Courants d'Arts ont reçu le soutien de la MJC et de la Municipalité de Pollionnay.

Magalie Olliet et Ghismonde Martin
Pour l'Association Courants d'Arts



ANCIENS COMBATTANTS DE MARCY L'ETOILE, SAINTE CONSORCE ET POLLIONNAY.



Le 8 mai dernier, les anciens combattants ont commémoré dans les trois communes, la fin de la guerre 39/45. Influence des dernières élections ? Réveil civique ? L'assistance était plus nombreuse qu'à l'ordinaire et les cérémonies ont été empreintes d'une solennité inhabituelle. Les discours et allocutions étaient à l'unisson, rappelant que la liberté et la démocratie sont des biens précieux et irremplaçables, qu'il nous faut défendre sans relâche. La jeunesse, dans ce domaine, nous a rassurés sur sa faculté à se mobiliser pour une juste cause. Après les cérémonies, les anciens combattants, leurs conjoints et leurs amis se sont retrouvés à la Cour du Roy pour leur banquet annuel. Ils projettent d'ores et déjà de se retrouver en septembre pour une sortie conviviale.

Le secrétaire Etienne Brochet

ASSOCIATIONS



SAUVEGARDE DES COTEAUX DU LYONNAIS COMITE DE POLLIONNAY

Notre assemblée générale s'est tenue, le 26 mars dernier. Dire qu'il y avait foule serait exagéré, mais nous étions quand même 31 et ce, malgré des impératifs de date qui se sont heurtés. Vote du budget oblige, nos élus étaient absents, non sans avoir auparavant fait part de leurs regrets et de leur solidarité.

Notre président, lui-même, malgré ses efforts, n'a pu rentrer de Chine ! mais nous étions épaulés par les représentants de l'intercommunale Noël Collomb, Maurice Fisch et Camille Mordelet. Ce dernier, nous a présenté un rapport d'activités exhaustif insistant surtout sur les réunions de la commission particulière du débat public et le Collectif Rhodanien.

Les différents comités de la Sauvexarde ont fortement participé à ces réunions, manifestant avec fermeté leur opposition au COL.

Quant au Collectif Rhodanien, il est intervenu en maintes occasions lors des débats et dernièrement encore par une lettre ouverte aux présidents des commissions nationales et particulières du débat public. Cette lettre, trop longue pour être publiée ici est à disposition de ceux qui le souhaitent auprès des membres du bureau.

Rappelons seulement ce qu'est le Collectif Rhodanien, constitué à l'été 2001. Il réunit :

. 1600 élus de la région Rhône-Alpes (Ardèche, Isère, Loire, Rhône) représentant 109 communes et 9 groupements de communes au sein de l'association ALCALY (alternative au contournement autoroutier de Lyon).

. Une coordination de 50 associations regroupées au sein de DARLY (se déplacer autrement sur la région lyonnaise)

. 33 associations adhérentes à la SCL et les associations partenaires : SRG (Sauvexarde du pays Rhône-Gier) SCJ (Sauvexarde des coteaux du Jarez), SVP (Sauvexarde du Vivarais Pilat).

. Les associations ARDEN (pour le respect du droit et de l'environnement Rhône - Isère - Loire) et ARPAC (Résistance au projet d'autoroute sur Chatillon d'Azergues)

. Le Parc Naturel Régional du Pilat (47 communes dans la Loire et le Rhône)

. La Fédération des Syndicats des vins des Coteaux du Lyonnais et le syndicat des Vignerons de la Cote Rotie.

. La Fédération départementale des producteurs de fruits du Rhône (600 producteurs de l'ouest lyonnais).

. La Fédération départementale des chasseurs du Rhône.

L'assemblée générale s'est poursuivie par le rapport financier... finances limitées certes, mais saines. Nous avons rappelé que si nous devons faire appel à la justice pour attaquer certaines décisions, l'argent sera nécessaire et il serait bon que nous soyons encore plus nombreux.

Le rapport moral a suivi, adopté comme les deux précédents, à l'unanimité. Lors des prochaines élections législatives, nous

allons étudier les programmes, décortiquer les promesses et demander aux candidats de préciser leur position sur ce projet de contournement. La SCL pourra ainsi nous éclairer sur leurs positions et nous ne manquerons pas de rappeler leurs promesses aux élus.

Un conseil d'administration a été élu. Il se compose, par ordre alphabétique, de : Martine Bernard, Etienne Brochet, Gérard Claus, Françoise Georges, Michel Lardellier, Arlette Marignier, Jean-Paul Marignier, Monique Marignier, Roger Marignier, Georges Raquin, Roger Souteyrand, Alain Troili. Le bureau, élu lors de la réunion du CA du 24 avril est ainsi constitué :

Président : Alain TROILI

Vice-président : Etienne BROCHET

Secrétaire : Françoise GEORGES

Secrétaire-Adjoint : Michel LARDELLIER

Trésorière : Arlette MARIGNIER

Trésorier-Adjoint : Roger MARIGNIER.

Puis, vint, le jeu des questions auquel se prêtèrent nos amis Camille ainsi que Maurice et Noël arrivés à l'assemblée sans prendre le temps de dîner. Heureusement, l'assemblée générale s'est terminée par un petit (tout petit) machon, juste pour le plaisir et la convivialité.

Reste maintenant, un point primordial. Comme pour les dernières élections, il y a eu beaucoup d'absentéistes du premier tour. Beaucoup ? Pas vraiment, mais trop quand même.

Tous n'ont pas renouvelé leur adhésion et d'autres n'ont pas encore adhéré. Nous voudrions savoir si ce combat contre le COL contre un projet que nous considérons, nous, comme inutile et néfaste, vous le considérez comme un juste combat ? ou si cela vous indiffère ? Pensez-vous que c'est perdu d'avance ? ou déjà gagné ?

Cela fait 12 ans que la lutte est engagée et malgré les bruits, les rumeurs, les défaitistes, notre mouvement ne s'est pas usé, fatigué. Bien au contraire, il s'est renforcé, structuré, étoffé ; voyez le collectif Rhodanien.

Nous ne demandons pas à tous d'être actifs, militants, engagés, mais nous avons besoin d'être confortés dans notre action par votre adhésion. Si vous n'acceptez pas le bruit, la pollution, la dégradation de votre environnement, vous ne pouvez vous taire ; vous devez vous manifester !

Si, par malheur, nous perdions, il sera trop tard pour dire : "Si j'avais su !" et que répondre à vos enfants quand ils vous demanderont : "Qu'as-tu fait pour empêcher ça ?" Mais, lorsque nous gagnerons, vous pourrez dire : "J'ai participé à la lutte. Nous avons gagné".

Pensez à tout cela et renvoyez vite votre bulletin d'adhésion.

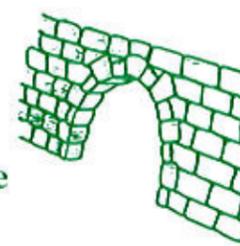
Pour le bureau, Etienne Brochet

Mr. Bricolage

2, avenue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE

Tél. 04 78 57 33 11 - Fax 04 78 44 82 02
<http://www.mr-bricolage.fr>

Marc BOUCHARD
Artisan Maçon



Maçonnerie Générale
Taille de pierres
Rénovation

La Poizatière 69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 12 78

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Une structure au service des assistantes maternelles, des familles et des enfants.

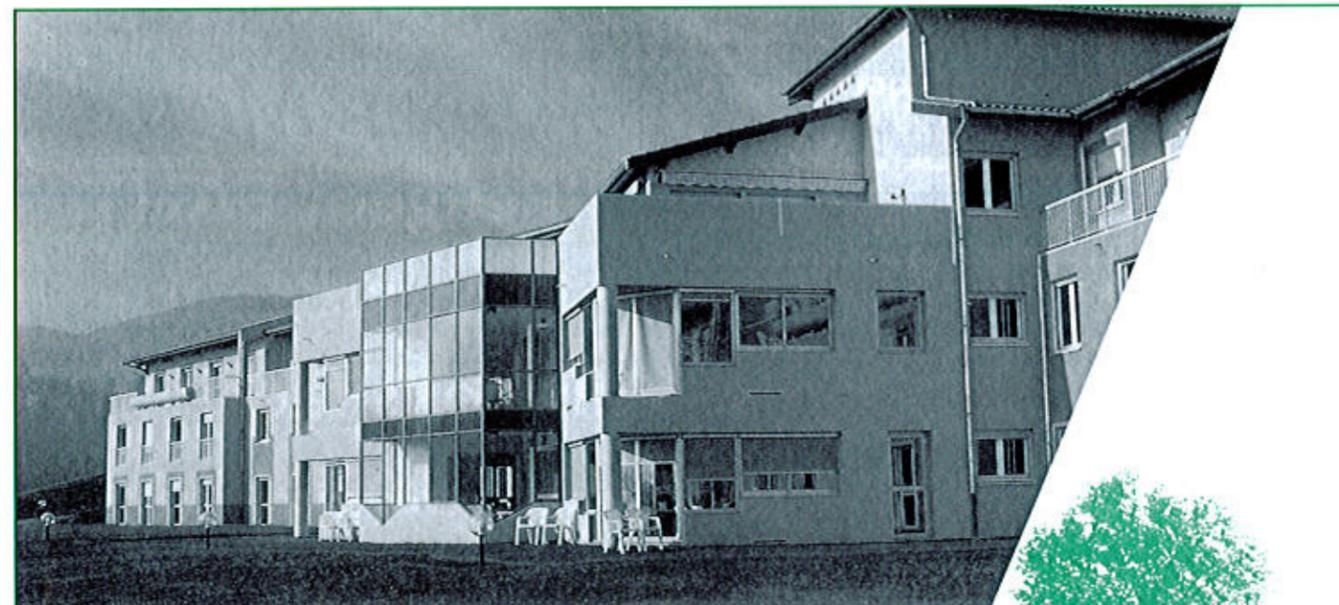
10, rue de la Mairie
69290 St Genis-les-Ollières
Tél. 04 78 57 44 91

MARY BOUTIQUE

Maroquinerie - Bagages
Gants - Parapluies

MAC DOUGLAS - TEXIER - ERBÉ - POURCHET
SAMSONITE - DELSEY - ISOTONER

112 av. P. Dumont
TÉL. 04 78 57 90 14 69290 Craponne



Etablissement médicalisé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de toute affection neurologique nécessitant une prise en charge. Celle-ci est assurée par une équipe soignante adaptée, encadrée par un personnel médical spécialisé. Cure médicale - Long séjour

69290 Pollionnay par Craponne - Tél. : 04 78 87 42 42 - Fax : 04 78 87 42 00


Les Aurélias

ASSOCIATIONS

QUE SE PASSE-T-IL À LA MAISON DE LA RENCONTRE ?

Le conseil d'administration de la Maison de la Rencontre s'est réuni le 9 janvier 2002 à 15h.

Le nouveau bureau a été élu. Il se compose comme suit :

Présidente : Monique EONO

Vice présidente : Odette PETITJEAN

Secrétaire : Stanis BROCHET

Secrétaire-Adjointe : Françoise RAGEADE

Trésorière : Jeanette CHANTRE

Trésorière-Adjointe : Marie-Ange MARCHAND

Relations ASCP : Josette CHAVAND et

Monique EONO

Il nous semble important d'établir un règlement intérieur à la Maison de la Rencontre, de façon à s'y référer pour toute demande d'utilisation des locaux par des intervenants extérieurs, des expositions ou des activités diverses. Jeanette Chantre et Marie-Ange Marchand en sont chargées.

Foire 2002 : Exposition de sculptures, poteries, icônes, aquarelles, oeuvres d'artistes de Pollionnay. Monique rassemble les différents contacts et décide des oeuvres retenues.

Pour le bureau : Stanis Brochet

Avec le nouveau souffle de la Maison de la Rencontre de Pollionnay, les voyages reprennent, cette année, cap sur la "Drôme des collines".

Une journée de visites variées le 14 septembre 2002

-Départ : Place des anciens combattants à 7h 15 précises

- 9h - Visite du Palais Idéal du facteur Cheval.

Fin de matinée : Visite libre du village de St Antoine,

- l'ensemble abbatial, sa cour et ses artisans.

- Midi - Repas pris sur place à l'auberge de l'abbaye.

- 14h - visite guidée de l'abbaye et son trésor.

- 16h - visite du jardin ferrovière à Chatte... Retour...

Inscriptions et paiement impérativement avant fin juillet

Prix : 44 euros par personne

Enfant jusqu'à 12 ans : 32 euros.

Chez Monique Eono, chemin du Mercruy à Larny

Tél : 04 78 48 12 52

ou Mahi Dangmann - 6, le Coteau de la Garenne,

av. Guerpillon - 04 78 48 11 76 soit au dimanche-café

Maison de la rencontre

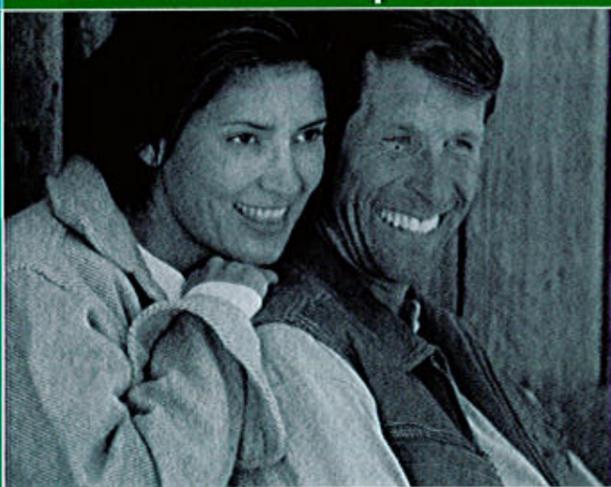
(1er et 3ème dimanche de chaque mois)

Venez nombreux, en famille ou avec vos amis, vous serez tous les bienvenus.

Pour la Maison de la Rencontre

Mahi Dangmann

Ce sont nos clients qui le disent!



**"Peugeot FAHY,
chaque jour,
ils nous facilitent
la vie"**

www.occasionsdulion.com/francheville

Dans l'ouest lyonnais, FAHY S.A.

25, avenue du Chater - FRANCHEVILLE - 04 78 34 00 20



PEUGEOT

ASSOCIATIONS



ECOLE DE MUSIQUE



Les Ecoles de musique de Pollionnay et de Sainte Consorce ouvrent leurs cours aux habitants des 2 communes depuis 2 ans.

Ces échanges nous amènent à augmenter et pérenniser ces pratiques.

La réunion du 23 Avril 2002 nous a permis de mettre en commun :

- la liste de toutes les activités proposées pour les habitants des deux communes (de l'éveil musical au cours de techniques vocales etc...)
- désigner un correspondant de chaque école afin de mener à bien des projets communs.

Pour vous informer et vous inscrire l'école de musique de Pollionnay tiendra 3 permanences :



Le Dimanche 1^{er} Septembre jour de la Foire de Pollionnay un stand sera présent de 14h à 18h.



Le Samedi 7 Septembre dans les locaux de l'école de musique de Pollionnay (face à la médiathèque) en duplex avec le forum des Associations de Sainte Consorce de 14 h à 18h.



Le Samedi 22 JUIN 2002 à 16 h fête de l'école de musique de Pollionnay

A cette occasion nous vous invitons à venir nombreux écouter et soutenir une année de travail des enfants du groupe « percus » et de notre Chorale (enfants et adultes). Les auditions auront lieu dans les locaux de la MJC à partir de 16 heures jusqu'à 18 h 30 environ. L'école de musique souhaite clore l'après midi en vous offrant un verre, aussi merci d'avance à tous les parents qui concocteraient un bon « gâteau maison » pour le goûter des « petits » et des...grands... !

En fin de journée un pique nique pêle-mêle s'organise. Celles et ceux qui le souhaitent apportent un peu de salé-sucré que nous partageons tous en chœur et en musique encore...!

Claire Marchaud et M.A. Marchand

Les Virades
de l'Espoir

de 8h à 17h



L'ensemble des dons est affecté à la lutte contre la mucoviscidose
DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2002
PARC DE LACROIX-LAVAL

M.J.C. : LADAKH

LADAKH* aux portes de notre village

Depuis 20 ans, l'association « Tisser la Paix » organise des échanges scolaires et culturels entre enfants français et ceux de cultures minoritaires ou inconnues, appelées à disparaître. Partant du principe, que : *"c'est dans l'esprit des enfants que l'on sème la culture de paix"*, l'objectif de ces échanges est de construire une culture de tolérance, grâce à la découverte réciproque de valeurs culturelles différentes.

Aussi, dans le cadre du « Festival des cultures Bouddhistes d'Asie », Madame Christiane Mordelet, Présidente de l'Association « Tisser la Paix » pour la section lyonnaise et professeur au collège Jean Rostand de Craponne, a proposé aux élèves du C.E.S d'accueillir un groupe d'adolescents ladakhis, de culture tibétaine du 20 au 28 Avril. 4 jeunes de Pollionnay, élèves du collège ont vu leur demande aboutir.

Pour fêter leur présence exceptionnelle à Pollionnay, une manifestation a été organisée avec le support de la MJC le samedi 27 Avril, à 16 h devant la salle des Associations de notre village. Nous avons accueilli les musiciens de « All India Radio », les adolescents, les enseignants de l'école du « Lamdon school de Leh, et les deux moines bouddhistes dont la présence est indispensable à toute manifestation.

Les familles d'accueil ainsi que toutes les personnes intéressées par la découverte des cultures tibétaines étaient cordialement conviées.

Les Ladakhis ont découvert et apprécié l'audition de musiques, chants et instruments tels que :

- Le groupe "percussions" de l'école de musique de Pollionnay mené par Thierry SALORD
- L'interprétation de morceaux de "Rock n'roll" interprétés par Agnès POCCACHARD et Philippe MOHAN

A leur tour, les musiciens ladakhis, accompagné au chant par les jeunes ont interprété des morceaux de musique traditionnelle tibétaine.

ASSOCIATIONS

Moment fort de cette rencontre

La médiathèque de Pollionnay possède un livre : "L'école au bout du fleuve"

Ce livre illustre le voyage d'un groupe d'enfants quittant leur famille et leur village, afin de rejoindre leur école par la seule voie de communication existante : un fleuve gelé. Ce voyage périlleux et semé d'embûches, se fait à pied et dure de 8 à 12 jours avec bivouac dans des grottes par -30°C. Ce livre montre la détermination des enfants et de leurs parents pour accéder au savoir.

Par le plus grand des hasards, il se trouve que les adolescents et enseignants Ladakis présents à Pollionnay sont originaires de cette école. Aujourd'hui, Eshy Yondup, directeur de cette « école au bout du fleuve », l'était 25 ans plus tôt quand les héros de ce livre se sont rendus à ladite école pour y passer leur année scolaire.



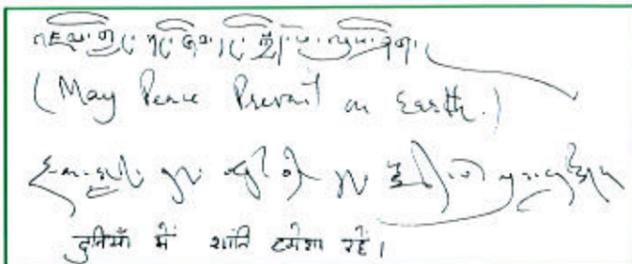
Les adolescents ladakhis ont expliqué que les premiers baraquements de leur école ont fait place à de véritables constructions modernes. Le seul bâtiment qui a traversé le temps, est naturellement le temple. La dernière photo du livre représente La Classe de 1976.

A 12 000 kilomètres de son école, Monsieur Eshy Yondup nous a ainsi apporté son témoignage et le travail remarquable mené dans son établissement « La Lamdon School », fondée par le Dalai Lama en 1973. Ouverte avec 12 enfants, elle en accueille aujourd'hui plus de 1000. Eshy Yondup a vivement remercié tous les habitants de Pollionnay pour leur accueil et à expliqué aux enfants présents combien ils étaient privilégiés de retrouver chaque soir leurs familles et de bénéficier de tels moyens pour leurs apprentissages.



Remerciements également aux parrains étrangers et particulièrement français, permettant à des enfants de milieu modeste d'accéder à des études longues. Il a ensuite aimablement dédicacé le livre. Merci pour la participation spontanée de tous pour ce moment de partage, en toute simplicité.

Françoise et Christian RAGEADE



P.S. LE LADAKH*... en quelques mots

Le Ladakh, aussi appelé «Petit Tibet», appartient à l'univers culturel tibétain avec lequel il partage : la religion (bouddhisme tibétain), la langue, les coutumes, le mode de vie et l'alimentation.

Enclave bouddhiste située en Inde entre la frontière du Pakistan et de la Chine, le Ladakh a obtenu un statut d'autonomie partielle le rattachant au gouvernement central de Delhi, Inde.

Cette région est un désert de haute altitude (3500 - 4000 m en moyenne) où les températures oscillent entre -35 °C en hiver et +35 °C en été. Abrisé de la mousson par la barrière de l'Himalaya, le climat y est des plus secs. Moins de 200 000 habitants peuplent ce territoire grand comme un quart de la France. Leh, la capitale abrite 8000 personnes en hiver et accueille 20 000 touristes en été.

Note : Pour en connaître plus sur l'association « Tisser la Paix », consulter le site Internet : <http://tilapax.free.fr>

Musique de l'autre bout du monde...Le Ladakh... (suite)

Se sont réunis sur l'esplanade de la médiathèque, musiciens du «petit Tibet», les percussionnistes de l'école de musique de Pollionnay et les amateurs de rythmes.

Chaque formation s'est présentée au public dans son registre, pour se regrouper et faire un bœuf (heu ! plutôt un yack !) bref un final plein de gaieté et de sympathie.



ASSOCIATIONS

Ce lien créé par la musique défiant tous les obstacles linguistiques et culturels a surpris chaque participant par ce sentiment d'union suscité par des accords à la fois spontanés et consensuels. L'école de musique de pollionnais a offert au groupe du ladakh un djembé en souvenir de ces moments forts ainsi que la promesse de resté en contact.

Pour le bureau de l'école de musique
Claire Marchaud et Marie A Marchand



LAB SPORT AUTO

LAB SPORT AUTO EST UNE ASSOCIATION LOI 1901, QUI VIENT D'ÊTRE CRÉÉE À POLLIONNAY

Cette association a pour but d'organiser diverses manifestations concernant le sport automobile, afin de faire vivre ou connaître aux habitants de Pollionnay et des alentours, un sport qui est très bien représenté dans la commune.

Nous, pilotes, copilotes ou simples passionnés qui représentons l'association, espérons recevoir le soutien de la commune et de ses habitants.

Nous vous ferons connaître ultérieurement, les manifestations qui seront organisées par l'association. En attendant, vous pouvez devenir membre de l'association, en nous contactant au siège social. Nous pouvons aussi vous informer sur les épreuves auxquelles nous allons participer.

Prochaines manifestations :

- 14 et 15 juin : Rallye Haute Vallée de la Loire (Le Monastier, 43)
- 6 et 7 juillet : Rallye de la Côte Chalonnaise (Chalon/Saône, 71)
- 27 et 28 juillet : Rallye de Matour (Matour, 71).

Pour avoir le programme complet de la saison, vous pouvez nous contacter.

Bureau 2002
Président : Christophe Giraud
Vice-Président : Maurice Perraud
Secrétaire : David Giraud
Secrétaire-Adjoint : Julien Giraud
Trésorière : Rose Nodon.

Contact : LAB SPORT AUTO, Christophe Giraud
Le Labbé 69290 Pollionnay
Tél : 04 78 48 14 16 ou 06 81 25 07 23.

Le LAB SPORT AUTO, nouvelle association sur notre commune nous annonce les prochaines manifestations.



Mais savez-vous que régulièrement des représentants de notre commune participent fort bien à des rallyes et souvent se distinguent ?

Pour preuve :

* Rallye des Vignes à Baujeu les 23 et 24 mars 2002 :

5 équipages de Pollionnay participaient :

- 1^{er} GARCIN Cyrille et DELPHIN Thierry
- 14^{ème} BEAUPELLET Thierry et BEAUPELLET Anna
- 17^{ème} GIRAUD Nicolas et GIRAUD Julien
- 32^{ème} BOUCHARD Alain et MAGNAT Lionel
- 40^{ème} GIRAUD David et GIRAUD Christophe

* Rallye National de Charbonnières les 4-5-6-7 avril 2002,
6^{ème} GARCIN Cyrille et DELPHIN Thierry

* Rallye de Faverges le 15 avril 2002 :

- 4^{ème} BEAUPELLET Thierry et BEAUPELLET Anna

* Rallye des Monts du Lyonnais le 28 avril 2002 :

- 1^{er} GARCIN Cyrille et DELPHIN Thierry
- 8^{ème} BEAUPELLET Thierry et BEAUPELLET Anna
- 26^{ème} GIRAUD Nicolas et GIRAUD Julien

Félicitations !

Pour les soutenir et leur souhaiter bonne chance, n'oubliez pas de noter les prochaines manifestations sur votre agenda.

N. Pefaura
Adjointe Communication

ASSOCIATIONS

ASCP FOOT

La parution de ce bulletin est très importante pour notre club puisque nous sommes arrivés en fin de saison...Si toutefois à l'heure où je rédige cet article tous les matchs ne sont pas joués, je peux néanmoins dresser un bilan sur cette année écoulée. Tout d'abord, je tiens à féliciter les joueurs, entraîneurs, parents et dirigeants pour leur motivation et leur engagement ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Ensuite, je remercie la municipalité, les collectivités, entreprises et personnes qui nous ont apporté un soutien financier important cette année encore. Sans cette aide, il nous serait impossible d'exister. Sur le plan sportif, nous avons obtenu de bons résultats, d'abord avec l'équipe des poussins leur troisième place étant définitivement acquise...les débutants, qui nous ramènent des victoires depuis que nous avons pu leur apporter plus de stabilité dans l'encadrement et enfin les séniors qui après un début difficile se replacent honorablement au classement.

Mais au-delà des compétitions, le club s'est investi de façon positive et constructive dans l'organisation de nos activités :

- karaoké : (30 mars)
 - tournoi de pétanque : (14 juin) mais aussi en participant à la journée téléthon (08 décembre 2002) et prochainement à la foire 2002.
- Enfin, nous préparons d'ores et déjà la saison prochaine, nous lançons le recrutement de nouveaux joueurs dans les 4 équipes suivantes :

- débutant : année 1995/1996
- poussins : année 1993/1994
- benjamins : année 1991/1992
- séniors.

L'effectif total devrait dépasser les 50 joueurs.

Je vous donne rendez-vous début septembre pour l'ouverture de la saison 2002/2003.

Le président Gilles Poccachard



INTERCOMMUNALITÉ

L'Ensemble Vocal des Vallons du Lyonnais présente :

29 et 30 juin 2002 à 21 h
Centre Nautique - Vaugneray

CARMINA BURANA de Carl Orff

Orchestre symphonique Lyonnais
Chœur Vocalise
Chœurs du Vivarais

Avec les chœurs de :

- St Symphorien / Coise
- Grézieu la Varenne
- Chonas / Anbailan
- Messimy
- Thurins
- Ranchal
- St Martin en Haut
- St Gens les Ollières-Craponne

Et les chorales des collèges :

- Jean Rostand-Craponne
- St Sébastien-Vaugneray

Réervations O.T. Ouest Lyonnais 04 78 87 05 21

**12 formations
460 choristes**

CARMINA BURANA

**les 29 et 30 juin 2002 à 21h
au centre nautique - Vaugneray**

**Billets en vente à Pollionnay
Boulangerie-Pâtisserie Centre Bourg**

 **DANIEL SOULIER ELECTRICITÉ** 

23, chemin de la Rivière
69290 GREZIEU LA VARENNE
TÉL. 04 78 57 18 64
Portable 06 07 03 32 11
Fax : 04 78 57 02 32

INTERCOMMUNALITÉ

CCVL

Le conseil de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais s'est réuni en séance plénière le 25 avril 2002 au siège de la Communauté.

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour, retenons les suivants :

Espaces naturels sensibles

Le Conseil Général du Rhône dispose de la compétence "protection et mise en valeur des espaces naturels sensibles (ENS)" sur le département. Il a ouvert une consultation d'entreprises pour réaliser une étude sur les ENS des Communautés de Communes des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle et du Pays Mornantais. Messieurs Marignier, Vialatoux et Malosse, vice présidents de la CCVL, sont désignés pour faire partie du comité de pilotage, mis en place pour valider les différentes étapes de cette étude.

Voirie communale et rurale (travaux et entretien)

Le Conseil a ouvert une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour attribuer à une entreprise la première tranche de travaux du marché de voirie 2002. Le Conseil approuve le dossier de consultation des entreprises pour le marché d'entretien de la voirie par point à temps.

Règlement de collecte des déchets ménagers

La CCVL exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers. Les conditions de présentation des déchets sur la voie publique par les usagers relève du pouvoir réglementaire du Maire. Afin d'avoir un règlement de collecte identique aux 9 communes, le conseil approuve un règlement type et demande aux 9 maires d'établir un arrêté rendant ce règlement opposable aux tiers.

Points de regroupement des conteneurs de collecte

La CCVL doit réaliser des aires de stockage pour les conteneurs de collecte de déchets ménagers. Pour plus de souplesse, le Conseil décide d'avoir recours à un marché à bons de commande par voie d'appel d'offres ouvert.

Contrats d'adhésion dans le cadre du contrat enfance

La CCVL a signé un contrat enfance avec la caisse

d'allocations familiales (CAF) le 25 février 2002 pour une durée de 5 ans. Dans le cadre de ce contrat, le conseil décide de signer un contrat d'adhésion par lequel les organismes gestionnaires s'engagent à respecter les objectifs du contrat enfance. Ces organismes sont : Mutuelle des Vallons du Lyonnais (relais assistances maternelles "les p'tits pouces" à Thurins, l'ALATFA (gestionnaire des équipements multi-accueil "Au Brind'enfants à Brindas, "La Colombe" à Grézieu et le CLSH pour Grézieu, Pollionnay et sainte Consorce) la MJC intercommunale (CLSH 3-6 ans à Vaugneray), l'association des familles de Soucieu en Jarrest (équipement multi-accueil "La Cajolerie" pour les enfants de Messimy et Thurins).

Contrat temps libre

Signature d'un protocole d'accord.

La CCVL a décidé de réaliser un diagnostic concernant les actions menées en faveur de la jeunesse sur son territoire, en vue de la signature d'un contrat temps libre avec la CAF. Le conseil approuve le protocole d'accord définissant les conditions techniques et financières de ce diagnostic.

LE SIPAG

Qu'est ce que le SIPAG ?

Le syndicat intercommunal de personnes âgées regroupe les 16 communes des cantons de Tassin la demi Lune et Vaugneray.

Créé pour répondre aux attentes de nos concitoyens les plus âgés, il s'inscrit dans une dynamique de projets visant une qualité de vie au quotidien.

Depuis 40 ans, il établit peu à peu des liens de complémentarité avec divers partenaires, maisons du Département du Conseil Général, établissements médico-sociaux, le centre médico-psychologique de Montriblond, l'hôpital gériatrique Antoine Charial et tous les services permettant de rester à domicile.

Il regroupe un territoire très diversifié de plus de 70000 habitants, composé de communes urbaines et de communes rurales.

Après avoir participé à la création d'établissements médico-sociaux dans deux communes rurales, Pollionnay et Vaugneray, il était nécessaire de répondre aux besoins des communes urbaines en créant quatre petites unités de vie pour les personnes âgées.

INTERCOMMUNALITÉ

Les communes de Craponne, Saint Genis les Ollières, Tassin-la-Demi-Lune et l'association habit'Age de Francheville ont déposé un dossier de réalisation pour lequel le Conseil Général, la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) donneront des directives dans le courant 2002.

Par ailleurs, le SIPAG développe une politique d'aide aux services de maintien à domicile.

Quatre dossiers en cours :

- la création d'un service de gardes itinérantes de nuit,
- la création d'un service de soins à domicile,
- l'organisation du retour à domicile des patients âgés hospitalisés,

- Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination). Actuellement un lieu de parole et d'écoute accueille les personnes âgées et leurs proches.

La voiture jaune du STRADA sillonne les routes de nos cantons pour accompagner les personnes de plus de 65 ans ayant des difficultés de déplacement.

Les réalisations du SIPAG sont financées par une somme de 4.4 Euros par habitant prélevée sur les impôts locaux. Le SIPAG est une collectivité territoriale.

Les élus délégués de votre commune sont :

Titulaires : Elisabeth Gallone - Gilbert Marignier
Suppléants : Geneviève Beauquis - Christine Roux.



L'ARAIRE

Groupe de recherche sur l'histoire, l'archéologie et le folklore du "Pays Lyonnais".

1, passage de l'araire - 69510 - Messimy

Notre Maison d'Expositions L'Arrière à Yzeron a ouvert ses portes depuis le 3 avril, pour la saison 2002/2003, route de la cascade - 69510 - Yzeron.

Du mercredi au dimanche de 14h à 18h.

Cette année, une nouvelle exposition est présentée au public sur le thème de l'architecture rurale en pays lyonnais.

Une salle est réservée à la présentation d'expositions temporaires. Des animations ont été mises en place, notamment pour les enfants en période de vacances scolaires. De plus, notre association vient de sortir le n°128 de sa revue intitulée "Artistes et célébrités en Pays Lyonnais" avec un article consacré à la mère Brazier.

Karine Tèche Animatrice permanente

LE STRADA

Une course un peu éloignée, un rendez-vous médical, une visite amicale...

N'hésitez plus, ayez le réflexe STRADA

Le STRADA est un service de transport et d'aide aux déplacements pour les personnes âgées de plus de 65 ans ayant des difficultés de déplacement, résidant dans une des communes des cantons de Vaugneray et de Tassin, comme Pollionnay par exemple.

Le transport est effectué avec un accompagnement porte à porte (de l'intérieur du domicile à l'intérieur du lieu de rendez-vous) pour tous motifs : soins, loisirs et vie sociale... Les transports sont également possible vers l'extérieur du secteur pour les gares et les hopitaux lyonnais.

Le service est à votre disposition du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures, pour toute demande de transport ou un simple renseignement au 04 37 22 00 00.

Le STRADA, vous vous souviendrez de sa voiture jaune.

JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE OUEST LYONNAIS

Le samedi 23 mars 2002, la Jeune Chambre Economique était en convention à la région Rhône-Alpes.

La journée universelle des droits de l'enfant, le tri sélectif, le petit feu tricolore, les rues piétonnes et même...le concept des gardes malades, la Jeune Chambre Economique est à l'initiative de dizaines de projets connus et reconnus.

La Jeune Chambre Economique est une association loi 1901, qui, tout simplement, rassemble, fédère et forme par l'action, les jeunes de 18 à 40 ans... et dont le seul but est de faire avancer les choses. Toutes les personnes ayant de bonnes idées et la motivation pour les réaliser seront accueillies à bras ouverts !

La Convention Régionale 2002 à la Ligue Rhône-Alpes
La jeune Chambre Economique de l'Ouest Lyonnais a été choisie pour organiser la convention régionale 2002 des Jeunes chambres économiques. Cette dernière a pour thème "Rayonnement en Rhône-Alpes". La journée

INTERCOMMUNALITÉ

comprendra entre autres une intervention débat avec Anne-Marie Comparini - Présidente de la Région Rhône Alpes - et la présentation du laboratoire P4 par le professeur Jacques Grange.

Ce sont environ 150 personnes, membres, partenaires et grand public qui se sont réunis à la région Rhône-Alpes le samedi 23 mars 2002.

La JCE de l'ouest lyonnais

créée en 1988, rayonne sur plus de 30 communes : Brignais, Charbonnières les Bains, Sainte Foy Les Lyon, Tassin la Demi-Lune, Mornant, Brindas..

Une dizaine de personnes oeuvrent pour essayer d'améliorer la vie locale.

Parmi les nombreuses actions menées, voici quelques exemples :

- . Installation d'équipement informatique à l'hôpital Debrousse
- . Convention Régionale 2002 de la JCE à Charbonnières
- . Création d'une crèche intercommunale
- . Bizutile pour rendre le bizutage utile en agissant concrètement au service des communes
- . Organisation du congrès régional sur le thème du rire en entreprise
- . Création du rallye découverte de l'ouest lyonnais.

La Jeune Chambre économique est un mouvement international et forme la première association mondiale de jeunes soucieux de prendre des responsabilités dans leur environnement local.

Un petit historique

La JCE a été créée aux USA en 1915 en pleine guerre mondiale dans un contexte américain caractérisé par l'esprit d'entreprise et de progrès. L'idée s'étend rapidement dans d'autres pays. Les premières organisations nationales se constituent, ce qui aboutit à la création en 1944 à Mexico de la Jeune Chambre Economique Internationale.

C'est aujourd'hui, 600 000 membres à travers 99 pays.

La Jeune Chambre économique Française

La JCEF a été créée en 1952. Aujourd'hui en France, elle regroupe 200 jeunes chambres locales dont 20 en région Rhône-Alpes. Les 4500 adhérents français permettent de mener chaque année entre 800 et 1000 actions. Les 600 formateurs dispensent plusieurs centaines de formations à travers le territoire.

Les actions des jeunes chambres locales touchent tous les domaines de la vie de leur région : l'économie en organisant des petits déjeunés sur des thèmes d'actualités, le social en créant le concept des gardes-malades à domicile, l'humanitaire en aidant la Turquie suite au tremblement de terre en 99, l'environnement en initiant la récupération du verre, l'international en soumettant à l'ONU le projet de la journée universelle des droits de l'enfant et le culturel avec la mise en place d'un rallye de découverte.

La JCE Rhône-Alpes : Une école de formation par l'action

Des formations sont organisées dans la région Rhône-Alpes. Ces formations sont utiles dans le cadre professionnel (gestion du temps, prise de parole en public, mind mapping..) et dans le développement personnel (trouver la voix, l'écoute, gestion du stress..). D'une durée comprise entre 1 et 2 journées, les formations sont dispensées par des formateurs de la Jeune Chambre Economique. C'est aussi l'occasion de rencontrer les autres membres de la région et d'échanger les diverses expériences et actions.

JCE Ouest Lyonnais - Denis Revol

1-3 chemin de la pomme - 69160 Tassin la demi lune

04 78 34 21 08 ou 06 82 28 75

jceouestlyonnais@free.fr

Contact presse :

Michèle Neyret Communications - Sophie Rougemont

Tél : 04 72 56 95 00 - Fax 04 42 39 94



Boulangerie - Pâtisserie

CUISSON AU MAGASIN

...

Ingrid et Lionel Duquenois

8, Grande Rue

69290 GREZIEU LA VARENNE

Tél./Fax : 04 78 57 00 58

"Le Bourg"

69290 POLLIONNAY

Tél./Fax : 04 78 48 15 65

Restaurant
La Cour du Roy

Monsieur et Madame FOURNAND - 69290 POLLIONNAY

Tél. : 04 78 48 15 73 - Fax : 04 78 48 18 57

Site Internet : www.lacourduroy.com

Mariages. Séminaires. Banquets. Cocktails. Repas de famille. groupes...

Deux salles d'une capacité de 40 et 120 couverts.

Terrasse et jardin

Menu du jour à 10,70 euros (servi en semaine à midi).

INTERCOMMUNALITÉ

LE SIVUREEN

La commune de Pollionnay est membre du SIVUREEN (Syndicat Intercommunal à vocation unique pour la réalisation et l'entretien des espaces naturels).

Ce syndicat recrute des personnes en situation précaire et a donc à ce titre, une forte vocation sociale.

En tant qu'élus, nous souhaiterions que nos administrés qui bénéficient du RMI (revenu minimum d'insertion) puissent bénéficier de cette opportunité de retour à l'emploi. Si vous êtes concerné ou intéressé, vous pouvez contacter soit :

- l'assistance sociale du secteur à la MDR de Vaugneray au 04 78 45 78 20.
- le CCAS de la commune (contacts E.Gallone ou A.Schmitt au 04 78 48 12 09).
- l'association Rhône Insertion Environnement à Dardilly au 04 78 48 81 81 pour remplir un dossier de candidature.

REMERCIEMENTS

Le conseil d'administration et la direction de la maison de retraite "Jean Villard" remercie vivement les familles du hameau de la Rapaudière et notamment les familles Brechet, Didier, Sauze, Tabary, Gardien et autres, pour avoir remis à l'établissement le bénéfice de leur "matinée boudin" organisée en ce début d'année.

Cette somme permettra l'achat de mobiliers médicalisés utilisés quotidiennement par les résidents.

Merci pour leur générosité !

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Centre de Formation et de promotion (CFP) des Maisons Familiales Rurales (MFR) propose des formations pour adulte demandeur d'emploi ou en situation de reprise d'activité professionnelle.

- BTS Assistant de Gestion

Niveau d'entrée: Bac ou 3 ans d'expérience

Durée : 1520 heures (1100 heures au centre - 420 en entreprise du 24-06-02 au 30-05-03)

- C.C.T.A.R. Technicien en Jardin et Espaces Verts

Niveau d'entrée V et 1 an d'expérience (quelque soit le secteur)

Durée : 1453 heures (1040 heures au centre - 413 en entreprise du 16-09-02 au 01-07-03)

- Secrétaire bilingue. Niveau d'entrée : BEP/CAP

Durée : 854 heures (560 heures au centre - 294 en entreprise De 11-02 à 05-03)

- Secrétaire Comptable. Niveau d'entrée : BEP/CAP

Durée : 826 heures (560 heures au centre - 266 en entreprise de 01-03 à 06-03)

EXPRESSION LIBRE



VANDALISME

Au cours de vos promenades sur les sentiers de la commune, vous pouvez apercevoir des cabanes grillagées fermées.

Ce sont des "garences artificielles" dans lesquelles nous gardons des lapins pendant quelques semaines pour qu'ils s'acclimatent et les protéger des prédateurs. Pour celle qui est située dans mon secteur, je les ai eu de mi-février à mi-avril.

Tout semblait réussir ; ils sortaient, revenaient et les premières nichées étaient là.

Mais tout ce travail a été réduit à néant par une ou plusieurs personnes qui s'y sont introduites et ont tout renversé (vengeance ou imbécillité ?). Je voudrais donc remercier tous ceux qui m'ont donné de la nourriture pendant deux mois.

A tous les promeneurs, merci de ne pas laisser vos chiens courir en liberté. Les petits lapins, faisans, chevreuils sont très vite dérangés surtout au printemps qui est la période de la reproduction.

Michel Lardellier

DIVERS

Une nouvelle activité sur notre commune :

"La promenade de l'écureuil"

L'écureuil est heureux de vous faire découvrir les petites routes et le patrimoine riche connu ou reconnu des Monts du Lyonnais et du Beaujolais.

Après avoir parcouru 800 000 km sur les plus belles routes et chemins de notre région, j'ai envie de vous faire partager les sensations que j'ai éprouvées en contemplant la beauté de nos hameaux, du relief et de la diversité des paysages du lyonnais. Je n'ai jamais perdu mon regard d'enfant en découvrant à chaque croisement, une petite maison, une chapelle, ou bien un vieil arbre..

Venez partager ces merveilleux instants avec moi, en famille, à bord d'une auto des années 50, se prêtant à ravir à ces moments de bonheur magiques.

**-La promenade de l'écureuil-
du mercredi au dimanche de 14 h à 18 h
Place de Larny - Tél : 06 80 05 49 53**

Ch. Brucellari



PROMENADE
DE L'ÉCUREUIL

CARRIERES POCCACHARD SARL

GORRE GRAVILLONS OCRE ROUGE JAUNE

ENROCHEMENT PIERRES JAUNES A MURET

TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE

LA RAPAUDIÈRE - POLLIONNAY - 69290 CRAPONNE

LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

LEPY - POLEYMIEUX AU MONT D'OR 69250

TEL. : 04 78 48 13 14

Fax : 04 78 48 17 54

Jacques Poix Communications

PAO
PHOTOCOPIE
N & B - COULEUR
IMPRIMERIE
PAPETERIE



MAGASIN

Ouvert du mardi au samedi
50, av. Victor Hugo
69160 TASSIN
04 78 34 99 17

SIÈGE

Renseignements - Devis
4. impasse Berthelot
69160 TASSIN
04 78 34 89 18
Fax : 04 78 34 88 91

jacquespoixcom@wanadoo.fr

HAUTE COIFFURE RENATO



Renato
STYLISTE

Création



PRODUITS L'ORÉAL

TASSIN

157, av. Charles de Gaulle Tél. 04.78.34.77.71

CRAPONNE

66, av. Edouard Millaud Tél. 04.78.57.33.60

*La vie prend des couleurs avec le
libre-service de la plante Desbos*



*Grand choix de plantes vertes
et fleuries, compositions,
plantes à massifs, fleurs coupées...*

**Pour vous servir : Non-Stop
de 9 h à 19 h du lundi au samedi
de 9 h à 12 h dim. et jours fériés**



Av. Marcel Mérieux - 69280 Marcy l'Etoile
Tél. : 04 78 87 18 58 - Fax : 04 78 87 82 96